

LA MURAZ



www.lamuraz.com

Bulletin Municipal n°52





Le mot de Madame le Maire

Chères habitantes, chers habitants

En 2016 à l'heure où vous lirez ce bulletin, bien qu'il soit rattaché à l'année 2015, l'année aura déjà commencé... Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie. Bonne année, Bonne santé !!!

Cette période de fêtes est l'occasion de partager. Je souhaite à tous d'avoir pleinement profité de ces instants magiques pour les yeux et les émotions, un peu moins pour l'organisme...

2015, année record... Les mois les plus chauds jamais enregistrés depuis le début des relevés contemporains en 1980. 2015 devrait être l'année la plus chaude depuis 1880 (début des relevés modernes), après le précédent record de 2014. Sujet indémodable et toujours changeant, la météo émaille nos discussions. C'est le sujet de conversation consensuel par excellence. D'aucuns appellent cela la fonction phatique du langage. Aucune véritable information n'est échangée mais la discussion sert juste à créer un terrain d'entente.

2015, année imprévisible... riche en événements de tout ordre, tristes ou joyeux, locaux, nationaux et mondiaux. De près ou de loin, nous avons tous été affectés. Paris, novembre dernier : 130 personnes tuées et des centaines d'autres blessées, alors qu'elles s'amusaient, qu'elles sortaient entre amis. Notre pays a été victime de la barbarie. Toucher notre pays, ce n'est pas frapper par hasard, ce sont nos valeurs et notre identité qui sont visées, c'est aussi toucher les valeurs de la République : « Liberté Egalité, Fraternité ».

Comme l'a rappelé le Préfet de la Haute Savoie, en réunion extraordinaire des Maires le 20 novembre dernier à Annecy, la vigilance est l'affaire de tous, en apportant cette précision : elle ne doit pas nous faire basculer dans la peur, mais nous impose de trouver un juste équilibre entre sécurité et liberté. C'est à cet exercice que nous devons prioritairement nous plier, nous les élus, même dans nos petites communes. Conservons nos manifestations, nos fêtes, notre vie associative si riche dans notre commune... Continuons de nous amuser, de sortir, de vibrer.

Dans la tourmente que nous traversons, il est plus que nécessaire de garder le « bien vivre ensemble ». Respectons-nous les uns et les autres, acceptons les différences qui sont une richesse.

2015, année de dossiers... Par délibération du conseil municipal en date du 3 décembre dernier, le conseil municipal a validé les études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) (approuvé en 1998, modifié en 2001), en prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) suivant les dispositions du code de l'urbanisme. Le PLU est rendu nécessaire et **obligatoire** pour intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'urbanisme.

La première phase correspond à la réalisation d'un état des lieux de la commune afin de mettre en évidence des enjeux d'aménagement à l'horizon 2025. Cette analyse détaillée sera mise en forme dans un rapport de diagnostic tenu à disposition du public courant 2016, dans les locaux de la Mairie.



La seconde phase consiste en l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui, à partir des enjeux identifiés concernant l'organisation du territoire communal, déterminera les nouvelles orientations d'aménagement envisagées par la municipalité pour les 10 années à venir. Il est prévu de présenter ce PADD aux habitants à compter de l'automne 2016, dans le cadre d'une note d'information distribuée dans tous les foyers, de réunion(s) publique(s) et via le site Internet de la commune.

La troisième phase correspond à la traduction réglementaire du nouveau projet communal à l'horizon 2020-2025 et à la confection globale du dossier PLU (règlement écrit et plan de zonage) pour consultation des services de l'Etat et des personnes publiques associées à l'étude.

Je compte sur votre participation à cette démarche, qui se veut **transparente et interactive** entre la mairie et les habitants, de manière à partager ensemble les questions d'aménagement et d'urbanisme relatives à l'avenir de notre commune. Une première réunion publique aura lieu **le jeudi 28 janvier 2016 à la salle polyvalente à 19h30**. D'autres seront prévues tout au long de ces différentes phases.

La population des communes de moins de 10.000 habitants est recensée de façon exhaustive tous les 5 ans. Durant ce premier trimestre (du 21 janvier au 20 février 2016 plus précisément), vous serez appelés à compléter les questionnaires qui vous seront remis par les deux agents recenseurs de la commune (voir article dans ce bulletin). Le recensement est **un acte obligatoire**. Je remercie tous les habitants de se prêter à cette requête et de réserver aux agents recenseurs leur meilleur accueil.

Enfin pour terminer, le conseil municipal et moi-même vous donnons rendez-vous **le samedi 16 janvier 2016 dès 19h à la salle polyvalente** (attention nouvel horaire) pour venir partager le verre de l'amitié lors des vœux communaux.

Passionnément, je vous souhaite à vous toutes et tous une bonne et heureuse année 2016.

Nadine Perinet
Maire
Décembre 2015

Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. Citation de Henry Ford



Informations - Sommaire



Notre commune a soutenu l'opération OCTOBRE ROSE

Au cours de sa vie, une femme sur huit sera confrontée à cette maladie. C'est pour cette raison que depuis 22 ans, Octobre Rose sensibilise le monde entier au cancer du sein, avec des opérations de dépistage, des défilés ou des expositions mettant en avant les malades ou les anciennes malades. Depuis 2004, le dépistage du cancer du sein s'étend aux femmes de plus de 50 ans, invitées à faire une mammographie gratuitement tous les 2 ans. En cas de prédispositions génétiques, ce dernier commence dès 40 ans. Grâce à sa campagne, Octobre rose permet de diagnostiquer près de 16 000 nouveaux cas de manière précoce.

N.P.

Vœux de Madame Le Maire :
SAMEDI 16 JANVIER 2016
à la salle polyvalente à 19h00.

Journal communal de La Muraz n° 52

Parution semestrielle gratuite - Tirage 580 exemplaires

Responsable de la publication : Nadine Perinet

Commission du bulletin :

Membres de la commission : Marie-Noëlle Bovagne, Marie-Ange Dupont, Marie-Edith Locher, Etienne Toullec et Valérie Truchet.

Rédacteurs extérieurs de la commission : Gianni Guerini, Solange Jacquemoud, Comité APE, Eveline Pattay, Viviane Pellet, Nadine Perinet, Camille Dubois, Yves Jacquemoud.

Impression sur papier recyclé :

Imprimerie Offset Service Dufréne Reignier - 04 50 43 43 02

Réunion publique : 28 janvier 2016, salle polyvalente
Présentation : PLU 19h30

Sommaire

Le mot de M ^{me} le Maire	1
Sommaire	2
Informations	2
Octobre Rose	2
Comptes rendus des Conseils municipaux	3 à 14
Recensement	14
Services techniques : du nouveau	15
Etat civil	15
Urbanisme	15
Un été 2015... de canicule	16
COP 21	16
Cérémonie intercommunale du 11 novembre	17
Effectifs de la rentrée	18
Rencontre de courtoisie	18
Repas de Noël	19
Temps d'Activités Périscolaires	19
Mardis après-midi des Aînés	20
Goûter des Aînés	20
Colis des Aînés	20
Visite de courtoisie chez notre doyen	20
AVS	21
Service de car	21
APRETO	22-23
Notre téléthon	24
Forum des Associations	25
Association Saint Antoine	26
Association Sports et Loisirs	27
Bibliothèque	27
Comité des fêtes	28
Soirée remerciements	29
Association des Parents d'Elèves	29
Les'Muriens	30
Evénements à venir	31
Travaux déchetterie	32
Conférence lésions musculaires	32
Passage de la TNT en haute définition	33
Réagir en cas d'attaque terroriste	34
SIDEFAGE - fonctionnement de l'usine	35 à 37
Il y a 500 ans	37 à 39
Bloc-Notes	40



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, GUERIN Ghislaine, TRUCHET Valérie, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick

Conseil Municipal du 09 juillet 2015

Excusés : Yannick JANIN, Ghislaine GUERIN, Gianni GUERINI, Étienne TOULLEC, Sylvie VIRET

Absent : 0 - Procuration : 0

En 2010, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Madame Pauline BUTTIN, chargée de mission de la Communauté de Communes Arve et Salève présente ce rapport dont la 1ère phase de diagnostic est déjà bien avancée.

1. Approbation des comptes rendus précédents

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- Le Conseil Municipal,

En l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 04 juin 2015.

2. Subvention APE

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention reçue de l'Association des Parents d'Élèves :

- Concours fleurissement	375.00 €
- Fleurissement commune	263.50 €
- Total :	638.50 €

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Vote cette subvention de 638.50 €,

- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

3. Adhésion de la Commune de Bogève au Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

Vu les articles L.5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-18 relatifs aux transferts de compétences et à la modification du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat au 1^{er} janvier 2014,

Vu la délibération de la commune de Bogève en date du 18 mars 2015 par laquelle elle sollicite son adhésion au syndicat pour les compétences « assainissement », selon les conditions financières proposées par l'étude BIRRAUX-COMETE,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe n° 15/33 du 17 juin 2015 approuvant ses nouveaux statuts,

Vu le projet de modification des statuts du syndicat pour intégrer la commune de Bogève, portant sur l'article 1 (périmètre et dénomination), l'article 4 (compétences) et l'article 5 (appui technique)

Vu la présentation des conclusions de l'étude BIRRAUX-COMETE réalisée par la commune de Bogève sur les possibilités d'évolution des compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » sur son territoire, Considérant le courrier du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe du 23 juin informant des nouveaux statuts approuvés par le Comité Syndical et sollicitant l'avis de la Commune,

Entendu les explications apportées par Madame le Maire,

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (modification N°2),

- Demande à Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

4. Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe : rapports d'activités

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse au Maire de chacune de ses communes membres, annuellement avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe a transmis ces documents pour l'année 2014.

Elle en donne lecture partielle et rappelle les compétences de cet établissement en matière d'assainissement (collectif et individuel) et d'eau potable.

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte ces rapports,

- Informe qu'ils sont tenus à la disposition du public au secrétariat.

5. Communauté de Communes Arve et Salève : rapports d'activités

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse au Maire de chacune de ses communes membres, annuellement avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale. La Communauté de Communes Arve et Salève a transmis ce document pour l'année 2014.

Elle en donne lecture partielle et rappelle les compétences de cet établissement en matière de transport, de collecte des ordures ménagères, des travaux de voirie, de la gestion et création des Zones d'Activités Économique, d'aménagement du territoire, du FISAC.

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte ce rapport,

- Informe qu'il est tenu à la disposition du public au secrétariat.

6. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de Haute-Savoie

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de La Muraz rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
 - elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
 - enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.
- La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de La Muraz estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de La Muraz soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement)
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

7. Questions diverses

Marché à procédure adaptée

La consultation pour le cabinet urbaniste a été publiée le mardi 30 juin 2015 (site MP74, Dauphiné Libéré du 03 juillet 2015, courrier à 3 entreprises).

Affaires scolaires

L'Inspection Académique de Haute-Savoie a indiqué que la prévision d'effectifs pour la rentrée 2015 relativement basse (109 élèves pour 5 classes) aurait pu justifier d'une fermeture de classe dès cette année (et donc d'un retrait d'emploi). Cependant une fermeture pourrait être envisagée pour la rentrée 2016 si le taux d'encadrement de l'école reste inférieur au repère départemental de 28 élèves par classe.

Canicule

Météo France a placé la Haute-Savoie en vigilance orange canicule à compter du mercredi 1^{er} juillet 2015.

La préfecture a activé le niveau 3 du plan canicule dès le vendredi 3 juillet 2015 chargeant les Maires de diffuser l'information (panneau lumineux) et à veiller aux personnes vulnérables (déplacement des élus en charge des affaires sociales auprès des personnes âgées et/ou organisation de veille auprès d'elles).

Sortie à Izieu

Cette journée riche d'informations et de témoignages s'est déroulée dans une bonne ambiance et devrait laisser de profonds souvenirs tant aux enfants qu'aux aînés...

Balade des Aînés

Cette année le bus a pris la direction de Chanaz (73) pour découvrir un métier d'autrefois en voie de disparition et apprécier les saveurs oubliées des huiles de noix traditionnelles. Une petite croisière sur le lac du Bourget a animé l'après-midi.

Rassemblement des Maires

Le 15 juin, les Maires de Haute-Savoie se sont rassemblés à Bonneville pour exprimer leurs mécontentement et inquiétudes quant à la baisse de la dotation globale de fonctionnement, déjà ressentie en 2015 et annoncée pour les années à venir (voir motion de soutien paragraphe 6).

Secours au Salève

Suite à l'évènement relaté lors de la dernière séance et à l'intervention des députés locaux, Monsieur le Préfet a signé l'instruction opérationnelle aux forces de l'ordre et service de secours demandant qu'en cas de recherche de personne disparue sur le massif du Salève les procédures et les moyens de secours en montagne soient mobilisés sans délai afin d'améliorer les chances de retrouver rapidement les personnes exposées aux risques particuliers que présente ce milieu naturel à l'instar des massifs montagneux.

Conseil Municipal du 03 septembre 2015

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, M-E LOCHER

Absent : 0 - Procuration : 0

Compte tenu d'une demande de subvention parvenue en mairie depuis l'envoi de la convocation relative à cette séance, Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : subvention APE.

L'assemblée répond favorablement à sa demande.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

et demande si des observations sont à formuler.

• Le Conseil Municipal,

En l'absence de remarques et à l'unanimité,

• Approuve le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2015.

2. Subvention ADMR

L'association « Aide à Domicile en Milieu Rural » dont le siège est à REIGNIER (74930) a pour objet d'apporter de l'aide à la personne.

Dans le cadre de son activité, exercée pour partie sur le territoire de LA MURAZ, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1 212.47 €.

À l'appui de cette demande en date du 03 juillet 2015, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte :

- des informations sur ses frais de fonctionnement résultant du nombre d'heures d'intervention réalisées sur la commune
- et le calcul de répartition du coût salarial du personnel administratif découlant d'un prorata entre les communes du canton en fonction de leur nombre d'habitants.

Au vu de la demande, et compte tenu que la nature du service rendu :

- présente un réel intérêt pour les habitants de la commune
- entre dans les actions que la commune peut légalement aider,

• Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

• Vote cette subvention de 1 212.47 € pour cet exercice,

• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

3. Subvention APE

L'Association des Parents d'Élève gère, sur la commune, la restauration scolaire et la garderie périscolaire. Elle apporte aussi une aide financière à certaines activités proposées aux enfants scolarisés à la Muraz (sorties de ski ou de piscine, spectacle de Noël...).

Le Conseil Municipal lui apporte annuellement son soutien, notamment pour ses frais de personnel (restaurant scolaire et garderie).

Elle sollicite cette année une subvention de 10 330.43 €.

À l'appui de cette demande en date du 1^{er} septembre 2015, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte :

- Le détail mensuel des salaires versés aux employés,
- Le récapitulatif annuel des dépenses de personnel (un poste seulement cette année compte tenu de recettes et dépenses plus équilibrées cette année).

Au vu de la demande, et compte tenu que la nature du service rendu :

- présente un réel intérêt pour les habitants de la commune
- entre dans les actions que la commune peut légalement aider,

• Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

• Vote cette subvention de 10 330.43 €

• Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

4. Fichier unique d'enregistrement des demandes de logements sociaux

Vu les dispositions de l'article R 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation stipulant que les collectivités territoriales qui souhaitent être service enregistreur doivent prendre une délibération en ce sens,

Considérant les évolutions réglementaires en matière de gestion de la demande de logement locatif social qui se sont

traduites par la mise en place du numéro unique et par celle du Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logements sociaux ;

Considérant que la mise en œuvre du SNE a fait l'objet d'une convention départementale avec effet au 1^{er} janvier 2016 entre les services enregistreurs et le préfet de Haute-Savoie, Que cette convention détermine les modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif ;

Considérant que cette convention prévoit le maintien de l'application PLS.ADIL74 ce qui permettra de récupérer les données et de continuer à gérer la délégation de la réservation sociale et de disposer de statistiques locales complémentaires au fichier national,

Considérant l'importance accordée du suivi individualisé des demandes de logement social exprimées sur son territoire et l'importance d'avoir accès à un maximum de données statistiques, et que pour cela il convient de choisir d'être service enregistreur de la demande de logement social et de mandater PLS ADIL 74 pour la saisie des demandes sur le SNE,

• Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

• Décide de choisir d'être service enregistreur de la demande de logement social sur son territoire pour le Service National Enregistreur à compter du 1^{er} janvier 2016,

• Décide de mandater PLS ADIL 74 pour la saisie des demandes sur le SNE,

• Charge Madame le Maire de signer les conventions et tous documents afférents à l'application de cette décision,

• Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

5. Décisions prises par délégation

Conventions :

• Association Sports et Loisirs, mise à disposition à titre gratuit et pour 1 année, pour les activités sportives et bibliothèque :

• de la salle polyvalente et de la bibliothèque (Commune / association)

• de locaux scolaires communaux (Commune / Direction de l'École / Association)

• Centre de Gestion :

• Assistance administrative à l'établissement des dossiers de retraite (tarifs en vigueur, durée 3 ans).

6. Questions diverses

Affaires scolaires

Effectifs à la rentrée 2015/2016 : 112 enfants inscrits cette année.

Personnel communal

Compte tenu d'un arrêt maladie se prolongeant dans le temps et d'une mutation vers une autre collectivité, l'effectif du personnel oeuvrant pour l'école (ATSEM, entretien) et administratif est actuellement quelque peu fragilisé. Les agents restant actifs font preuve de solidarité pour assurer la continuité du service public.

Au préalable de la rentrée les services techniques ont réalisé l'entretien et des aménagements demandés par les instituteurs (abris à vélo, bac à fleurs, réparation toboggan et autres équipements). Le temps va maintenant être à la fauche tardive tout en maintenant l'entretien de l'ensemble des espaces verts.

Un débat s'ouvre autour de la table sur les pratiques, orientations, formations éventuelles... relatives à ce service.

Marché à procédure adaptée

À l'issue de la consultation lancée pour le cabinet urbaniste, la



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis puis analysé les propositions des 3 candidats. Les entretiens de sélection sont en cours. Le résultat de ces travaux sera prochainement exposé en commission urbanisme.

3 candidats ont été présélectionnés. Les entretiens de sélection sont en cours.

Dates à retenir

Samedi 05 septembre : matinée d'essai gratuit pour les activités proposées par l'Association Sports et Loisirs, à la salle polyvalente (9h-13h)

Dimanche 06 septembre : Marche du Salève

Dimanche 13 septembre : Vide-greniers

Dimanche 27 septembre : Montée historique

Mercredi 11 novembre : Cérémonie intercommunale à LA MURAZ.

Appel lancé à tous... Fête du Patois

Un grand rassemblement des patoisants aura lieu ce 13 septembre à REIGNIER.

À l'occasion de cette manifestation des panneaux indiquant le nom des communes en patois ont été installés sur le territoire intercommunal.

À vocation temporaire à l'origine, leur réalisation sur support métallique a insufflé une destinée plus pérenne. Ils demeureront donc au-delà de cette « fête ». L'assemblée acquiesce.

Journée nationale de l'action des Maires

Dans la volonté de défendre l'institution communale fragilisée au fil des textes législatifs et réglementaires (notamment ces derniers mois), l'Association des Maires de France a engagé une journée d'action nationale le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de France.

À l'instar des autres communes de la CCAS, LA MURAZ s'associera par la diffusion d'un message sur le panneau lumineux.

Conseil Municipal du 14 octobre 2015

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Valérie TRUCHET, Christian ZANOLLA

Absent : 0 - Procuration : 0

Cette séance a exceptionnellement été programmée un mercredi en raison d'une conférence organisée par la Communauté de Communes Arve et Salève, et plus particulièrement par sa Commission Sports Loisirs Cultures et Accessibilité que préside Madame le Maire et qui sera présentée demain à Monnetier-Mornex à 20h00.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- Le Conseil Municipal,

En l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 03 sept. 2015.

2. Demande de subvention au Fonds Départemental pour le Développement des Territoires

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Général de la Haute-Savoie dispose d'un Fonds Départemental pour

le Développement des Territoires (FDDT).

Madame le Maire indique, qu'afin de procéder à la répartition entre les communes de l'enveloppe de 1 824 934 € réservée au canton de LA ROCHE-SUR-FORON, le conseiller départemental, Monsieur Denis DUVERNAY, a réuni les Maires concernés afin de recevoir leurs projets d'investissements pouvant être subventionnés.

Elle précise que pour l'année 2015, elle présente les projets suivants :

- agrandissement du groupe scolaire (tranche 2 : 500 000 €)
- aménagement cimetière (35 000 €).

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide de solliciter, pour 2015, une subvention auprès du Conseil Général (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires),

- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

3. Coupes de bois proposées par l'ONF pour 2016

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant la coupe de bois à asséoir en 2016.

Cette coupe répond au document d'aménagement de la forêt communale.

Elle précise les modalités (mise à disposition de l'ONF de ces bois sur pied, vente et exploitation groupées) de cette coupe sanitaire qui représente un volume présumé de 180 m³, issu des parcelles communales 01 et 02.

- Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2016 présenté,

- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2015 ou 2016 au martelage des coupes inscrites sur cet état d'assiette,

- Valide le fait de mettre ces bois sur pied à disposition de l'ONF,

- Valide le mode de vidange, la destination et le mode de commercialisation de cette coupe de bois,

- Autorise le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour cette coupe,

- Désigne l'ONF comme Maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation.

- Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition spécifique dite de vente groupée,

- Donne délégation à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée.

4. Subvention aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.

Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées est ainsi dressée :



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Nom de l'association	Attribution
Association des Maires ALpes-Maritimes	100,00 €
Alzheimer Haute-Savoie	100,00 €
Anciens Combattants du Canton de Reignier	50,00 €
Association de lutte contre la faim	60,00 €
Association Départementale des Protection Civile 74	50,00 €
Association des familles des traumatisés crâniens	50,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	50,00 €
Association Télési du Salève	300,00 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	100,00 €
De l'Ombre à la Lumière	50,00 €
Fédération des Œuvres Laïques (FOL)	50,00 €
Groupe d'Intervention et de Secours de la Haute-Savoie	50,00 €
Handifestif Reignier	50,00 €
Jeanne Antide Animation	50,00 €
La Ligue contre le Cancer	75,00 €
Les Restos du Coeur	100,00 €
MFR Les Cinq Chemins - Margencel (74)	25,00 €
Mutame	40,00 €
SOS Amitiés	50,00 €
Souvenir Français	100,00 €
TOTAL	1 750,00 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- Vote ces subventions,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

5. Projet de déplacement du chemin rural de Clarnant

Un habitant de la commune souhaite entreprendre des travaux de restauration et d'agrandissement d'un ancien corps de ferme appartenant à son grand-père. Ce corps de ferme est situé à proximité plus qu'immédiate du chemin de Clarnant (limitrophe et sans recul à l'un des angles du bâtiment), lieudit « Chez Jaquier Nord », parcelle D 596.

Sa famille étant aussi propriétaire de la parcelle située de l'autre côté de la voie, il demande le déplacement de ce chemin.

Un plan de ce projet a été établi par Mathieu DAGRON, géomètre expert à REIGNIER missionné par le demandeur. L'emprise du chemin existant et celle du chemin projeté sont dessinées et calculées, laissant apparaître une faible différence de surface entre elles (moins de 10 m²), les valeurs de ces deux surfaces sont donc équivalentes.

Ce projet intègre en façade de la route départementale une plateforme de dégagement d'une profondeur de 5 m

(similaire au débouché du chemin actuel) et une faible pente (moins abrupte que l'existante). La visibilité pour les véhicules débouchant de ce chemin rural sur la route départementale sera meilleure et la sécurité en sera améliorée.

Un chemin rural est un chemin appartenant au domaine privé de la commune. La loi n'a prévu que l'aliénation comme moyen d'en modifier l'assiette.

Il convient donc d'engager :

- l'aliénation du chemin rural existant (après enquête publique) et
- l'achat de terrain pour celui à créer (selon procédure d'utilité publique).

La commission voirie a étudié ce projet et émet un avis favorable à sa réalisation.

Madame le Maire présente les plans à l'assemblée et demande un avis de principe pour la vente d'une partie de l'ancien chemin (180 m²), l'achat de terrain pour le nouveau chemin (188 m²) et l'autorisation d'engager l'enquête publique et toute autre démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

Les frais de géomètre et de notaire seront à charge du demandeur. Compte-tenu des lourds frais de terrassement nécessaires pour les travaux du nouveau chemin, se rajoutant de surcroît aux travaux du bâtiment, un délai de réalisation d'au moins trois ans à compter de la date d'acceptation du permis de construire sera octroyé au demandeur.

Ayant un lien de parenté avec le demandeur, Monsieur Jean-Pierre DURET quitte la salle le temps du vote.

- Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Approuve l'aliénation de 180 m² du chemin rural existant, à 1 € forfaitaire le m²,
- Approuve l'achat de 188 m² de terrain pour le chemin futur, à 1 € forfaitaire le m²,
- Autorise la ou les enquête(s) publique(s) nécessaire(s),
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur,
- Accorde au demandeur un délai d'au moins trois ans à compter de la délivrance du permis de construire pour la réalisation des travaux du chemin à créer,
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires à ce dossier.

6. Conteneurs semi-enterrés (CSE)

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment son article 6-2 relatif à l'élimination et à la valorisation de déchets ménagers et déchets assimilés, Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2015 autorisant le Président à signer le marché d'acquisition des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour la pré-collecte des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09/09/2015 autorisant le Président à signer le marché d'un groupement de commandes avec les Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,

Considérant qu'il convient de recourir à un prestataire pour effectuer les travaux de mise en place de ces CSE sur la commune, Considérant les économies d'échelle qui pourraient être réalisées en constituant un groupement d'achat, Considérant les modalités suivantes :

- le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes qui se charge de la consultation jusqu'à l'attribution du marché



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- les membres du groupement s'engagent à signer avec l'entreprise retenue un marché à bon de commandes à hauteur de leur besoin respectif et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.

• Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de LA MURAZ, la Communauté de Communes Arve et Salève et les autres Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,
- Approuve le projet de convention qui lui est présenté et joint en annexe,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

7. Commissions communales

CAO (15/09/2015) - Commission urbanisme (17/09/2015)

Celles-ci ont travaillé successivement sur le choix du cabinet qui sera en charge de l'élaboration du PLU.

Le choix est arrêté à ce jour : les formalités de réponse aux candidats sont en cours.

Commission de révision des listes électorales

En raison des élections régionales programmées les 6 et 13 décembre 2015, une révision exceptionnelle des listes électorales a eu lieu cette année. Celle-ci permet de prendre en compte pour ce scrutin toutes les modifications (radiations et inscriptions) intervenues entre le 28 février 2015 et le 30 septembre 2015.

Commission voirie

Elle s'est particulièrement penchée sur :

- l'aménagement du début de la route du Mont Salève (500 m environ sur le secteur de Cologny) : trottoirs, ralentisseurs, réduction de voie sont étudiés pour sécuriser ce tronçon.
- le projet de déplacement du chemin de Clarnant (voir délibération ci-dessus).

Commission Fêtes et Cérémonies

Elle organise la cérémonie intercommunale du 11 novembre qui aura lieu à LA MURAZ en 2015.

La cérémonie officielle sera commémorée au monument aux morts à 11h30 en présence des enfants de l'école et de l'harmonie de Reignier. Le vin d'honneur sera ensuite offert à la Coop, le repas rassemblant élus et anciens combattants sera servi à la salle polyvalente (environ 200 personnes). L'aide de l'ensemble des membres du Conseil Municipal est vivement sollicitée pour l'organisation de cette manifestation.

Rencontre avec le personnel enseignant 25/09/2015

Une rencontre de courtoisie a eu lieu le 25 septembre pour accueillir cette nouvelle année scolaire.

Commission Services techniques

Elle a étudié, pesé le besoin de matériel pour les services techniques (tractopelle ou mini-pelle).

L'engin actuel a 23 ans et 7 000 heures de travail au compteur.

À ce jour elle a :

- estimé le coût d'une remise en état et aux normes de l'engin actuel (près de 40 000.00 € au total)
- défini le type d'engin qu'il est envisagé d'acheter : tractopelle (utilisations possibles plus nombreuses : chargement de la saieuse, déchargement du camion de sel de déneigement, manutentions diverses...)
- défini l'enveloppe : 45 à 65 000 € pour un engin d'occasion 4 roues motrices (à noter qu'un tel engin neuf vaut environ 90 000 €).

Les demandes de devis sont en cours.

Centre Communal d'Action Sociale

Il organise pour le temps des fêtes de fin d'année :

- le goûter des Aînés
- les colis de Noël.

8. Décisions prises par délégations

Convention :

• INSEE : relative à la transmission par Système Dépôt Retrait Fichier Intégré (SDRFI) des données état civil et électorales.
 Contrat de fourniture d'électricité :
 Contrat annuel, à compter du 1er décembre 2015 pour le point d'acheminement alimentant la salle polyvalente (36 kVA), abonnement et taxes comprises (estimatif effectué sur la base de la consommation moyenne des 3 dernières années) :

• EDF	8 740.49 €
• Direct Énergie	13 903.02 €
• EDF SUEZ	11 871.71 €

Déclarations d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- parcelles B 1316 et 1318 situées au lieudit « Le Mont d'en Haut ».

9. Questions diverses

Affaires scolaires

En collaboration avec Madame la Directrice, le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été établi. Ce document dresse un état des lieux du fonctionnement scolaire et périscolaire de l'école communale et décrit les objectifs proposés par les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Certains sont d'ailleurs en lien avec le projet d'école permettant aux enfants :

- d'enrichir leur répertoire des sensations motrices
- de créer ou d'utiliser des jeux de société
- d'acquérir des notions de développement durable.

Ce document nécessaire pour l'attribution du fonds de soutien relatif aux TAP va prochainement être transmis aux services de l'Inspection Académique.

Éclairage public nocturne

L'opération « le jour de la nuit » a eu lieu le 10 octobre 2015.

À cette occasion des habitants ont exprimé leur sensibilité à cette cause.

Le 29 septembre dernier, les élus ont déjà évoqué le sujet de l'éclairage public avec le Syndicat des Énergie et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) afin de décider d'une éventuelle modification des pratiques (extinction durant une partie de la nuit, abaissement de son intensité...).

Un recensement de tous les points lumineux et des armoires de commande doit être effectué afin de réaliser un diagnostic. Ce diagnostic sera alors soumis au SYANE qui étudiera la faisabilité du projet et évaluera son coût.

Compensation Financière Genevoise (Fonds Genevois)

Chaque année les services du Conseil Départemental consultent les communes du département pour actualiser la liste des travailleurs frontaliers. Au fil des ans, le cumul des listes communales composant la liste départementale s'éloigne de la réalité du fait d'erreurs dues aux mouvements enregistrés ou non des travailleurs.

Aussi cette année le Conseil Départemental a décidé de réviser sa méthodologie, celle-ci ayant atteint ses limites.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Conférence sur le sport à Monnetier-Mornex

Elle est organisée par la Commission Sports Loisirs Cultures et Accessibilité de la Communauté de Communes Arve et Salève. Elle se tiendra demain à 20h à la salle polyvalente.

Dates à retenir

Samedi 24 octobre : journée environnement avec mise à disposition d'une benne pour la collecte d'objets encombrants (hangar communal – de 8h00 à 18h00).

Mercredi 11 novembre : Cérémonie intercommunale à LA MURAZ.

Appel lancé à tous...

Conseil Municipal du 05 novembre 2015

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN, Denis MEYNET, Valérie TRUCHET, Sylvie VIRET

Absent : 0 - Procuration : 0

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- Le Conseil Municipal,

En l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2015.

2. Modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM

En séance du 9 avril dernier, l'assemblée a délibéré pour l'octroi d'une subvention de principe à l'APE, correspondant à la rémunération annuelle d'une personne affectée à la surveillance de la cantine, durant 1h30 par jour complet d'école.

En juin dernier, l'assemblée a émis un avis de principe favorable pour une subvention couvrant les frais de cabinet comptable pour l'établissement des fiches de paie du personnel de l'APE, dont théoriquement de cette personne. Il en revient à dire que la rémunération et les frais comptables de l'employée qui assure la surveillance de la cantine sont à la charge de la commune, sous forme de subvention à l'APE. Etant donné que cette année le personnel attaché à la surveillance de la cantine fait déjà partie du personnel communal, il s'avère plus simple que la mairie rémunère directement cet agent (un seul employeur pour lui, un salarié de moins au niveau de la facturation du cabinet comptable vis à vis de l'APE, opération neutre financièrement pour la collectivité car salaire en place de subvention).

C'est pourquoi Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réorganisation de l'emploi d'un poste d'ATSEM, il convient de modifier sa durée hebdomadaire de service (plus de temps de surveillance des enfants, plus de temps d'entretien des locaux).

Administrativement cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie sa durée initiale de plus de 10%.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : aide à l'accueil des enfants de l'école maternelle (habillage, déshabillage et propreté), assistance aux enseignants pendant le temps scolaire (assistance éducative, aide à l'animation d'ateliers...) préparation et entretien du matériel pédagogique et des locaux de la classe maternelle et encadrement des

enfants durant le temps des activités périscolaires (TAP), surveillance des enfants, entretien des locaux.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire réuni le 05 novembre 2015,

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Supprime l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 6.25 heures par semaine (27.08/151.67^{ème}) par délibération du 02 octobre 2014,

- Crée un emploi d'ATSEM à temps non complet pour une durée de 11.08 heures par semaine (48/151.67^{ème}) à compter du 1^{er} décembre 2015 au cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (grades : 1^{ère} classe, principal de 1^{ère} classe ou principal de 2^{ème} classe),

- Dit que cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, titulaire ou non du CAP « Petite Enfance » ou du concours d'ATSEM,

- Modifie ainsi le tableau des emplois,

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

3. Modification de temps de travail d'un agent technique

Ce poste a connu 2 modifications majeures :

- diminution de son temps de travail du fait que l'entretien d'une classe lui a été supprimé

- diminution de son temps de travail du fait que la nouvelle personne nommée sur ce poste n'assure pas tous les créneaux de TAP qui lui étaient affectés auparavant.

C'est pourquoi Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu d'une demande de diminution de temps de travail d'un agent employé depuis moins d'un an et de surcroît à temps non complet, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de son emploi d'adjoint technique.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie sa durée initiale de plus de 10%.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux du groupe scolaire ou autres bâtiments communaux et encadrement des enfants durant le temps des activités périscolaires (TAP).

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire,

- Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Supprime l'emploi d'adjoint technique à temps non



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

complet créé initialement pour une durée de 19h00 heures par semaine (82.34/151.67^{ème}) par délibération du 10 juillet 2014,

- Crée un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 16 heures 00 par semaine à compter du 1^{er} décembre 2015, au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (grade des adjoints techniques de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe, ou grade des adjoints techniques principaux de 1^{ère} ou 2^{ème} classe),

- Dit que cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou un agent non titulaire au vu de l'application des articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- Modifie ainsi le tableau des emplois,

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

4. Indemnité allouée au comptable

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités, par les collectivités territoriales, aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que la collectivité fait régulièrement appel au concours du receveur de la commune pour bénéficier des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Considérant le changement de comptable à la trésorerie de REIGNIER en 2015,

Considérant que cette indemnité peut être modulée en fonction des prestations demandées et qu'elle est calculée par application d'un tarif réglementaire portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années,

- Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

- De conserver le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable

- D'accorder à Madame Marie-Laure SARAZIN-RAMAYE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les textes en vigueur ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

5. Schéma départemental de coopération intercommunale

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTre) a confié aux préfets départementaux le soin d'élaborer, en concertation avec les élus (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016. Ce schéma vise à achever la couverture intégrale du département en EPCI à fiscalité propre et à rationaliser la carte intercommunale (périmètres pertinents, renforcement des compétences, et suppression des syndicats devenus obsolètes).

Monsieur le Préfet nous a adressé pour avis son projet pour la Haute-Savoie (avis réputé favorable à défaut de

délibération), avis qui sera ensuite retourné à la CDCI.

Notre commune est concernée par :

- la création du Syndicat Mixte des transports 4 CC (via CCAS, 30/01/2012))

- la fusion du SI des Eaux des Rocailles avec le SI Bellecombe => SI des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (31/12/2012)

- la proposition du développement des compétences de la CCAS (en matière d'eau et d'assainissement, en lien avec le SRB) : la loi NOTre prévoit un transfert obligatoire de ces compétences aux EPCI à fiscalité propre au plus tard le 1^{er} janvier 2020

- la proposition de la dissolution du SIGCSPPA.

- Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à ce schéma,

- Charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Préfet.

6. Commissions communales

Commission Fêtes et Cérémonies

Elle organise la cérémonie intercommunale du 11 novembre qui aura lieu à LA MURAZ en 2015.

La cérémonie officielle sera commémorée au monument aux morts à 11h30 en présence de personnalités publiques et civiles, d'un piquet d'honneur du 27^{ème} BCA, des enfants de l'école et de l'harmonie de Reignier. Le vin d'honneur sera ensuite offert dans la cour de l'école, le repas rassemblant élus et anciens combattants sera servi à la salle polyvalente (environ 150 personnes). L'aide de l'ensemble des membres du Conseil Municipal est vivement sollicitée pour l'organisation de cette manifestation.

7. Décisions prises par délégations

PLU : choix du cabinet urbaniste :

- TERRITOIRES COMPOSES : 46 680 €

Vincent BIAYS 101 rue d'Angleterre, 73000 CHAMBERY

- REPLIQUE : 63 312 €

Alain PIERSON : 29 Bd des Alpes, 38246 MEYLAN

- Cabinet LACHAT/CACHAT : 71 870 €

15 avenue du Léman, 74200 THONON-LES-BAINS

Déclarations d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- E340, E1792 (Chef Lieu)

- E1401, 1711 (Cologny).

8. Questions diverses

Groupe scolaire

Le CAUE a transmis un nouveau chiffrage des travaux de réhabilitation des locaux scolaires actuels.

Le jeudi 10 décembre 2015, Mr FATRAS viendra présenter l'étude à la commission « Groupe scolaire – Construction ».

Compte tenu de l'important enjeu de ce projet, Madame le Maire invite l'ensemble des élus du Conseil Municipal à participer à cette présentation.

A noter dans ce dossier le désistement d'un cabinet d'architecte avec lequel un début de réflexion sur le projet avait été initié.

PLU

Intervention de M Vincent BIAYS, urbaniste lors de la séance du 03 décembre 2015, séance au cours sera prise la délibération de prescription.

Matériel roulant services techniques

Marché à procédure adaptée en cours.

Formation premiers secours :



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Les 21 et 28 novembre, l'association Les Muriens fera dispenser par les Sapeurs-Pompiers d'Annemasse deux journées de formation aux premiers secours PSC1. Tous les muraziens sont invités à s'inscrire sur l'adresse mail : lesmuraziens-formationpsc1@laposte.net.

Cette association prend en charge les frais liés à ces journées afin d'offrir gracieusement la formation aux participants.

Ski au Salève

Les activités vont reprendre dès que les conditions météorologiques le permettront.

- Le Foyer de ski de fond :

- Lance un appel aux bénévoles
- Organise une bourse aux skis nordiques (adultes, enfants, neufs et d'occasion) le 7 novembre
- Invite les fondeurs à se procurer leur forfait saison « Nordic Pass » Haute-Savoie ou Rhône-Alpes via le site nordique du Salève. Pour cela les demandes effectuées par internet sur l'adresse <http://www.nordicpass74.com> doivent bien sélectionner le domaine du « Salève ».

- Le Télési :

- Doit reprendre son activité en décembre le mercredi après-midi, le samedi, le dimanche et durant les vacances scolaires de Noël et de février de notre zone
- Informations : [teleskidusaleve.fr](https://www.facebook.com/Association-Teléski-du-Salève-1636308283305865/?ref=ts&fref=ts) ou lien Facebook : <https://www.facebook.com/Association-Teléski-du-Salève-1636308283305865/?ref=ts&fref=ts>
- et contact : ats.74160@hotmail.com.

Élections Régionales

Elles auront lieu les dimanches 06 et 13 décembre 2015 de 8h00 à 18h00.

Les inscriptions pour la tenue du bureau de vote sont proposées aux élus et renseignées.

Dates à retenir

Mercredi 11 novembre : Cérémonie intercommunale à LA MURAZ.

Vendredi 20 novembre : résultats du concours de fleurissement.

Samedi 05 décembre : Téléthon.

Conseil Municipal du 03 décembre 2015

Excusées : Ghislaine GUERIN, Valérie TRUCHET

Absent : 0 - Procuration : 0

Madame le Maire présente Madame Ombeline de BOUCLANS et Monsieur Vincent BIAYS urbanistes du Cabinet TERRITOIRES COMPOSES, cabinet engagé pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Après la diffusion d'un diaporama qu'il a largement commenté (historique et cadre juridique du PLU, définition des principales étapes de la procédure, méthodologie de travail, de rencontre...), Monsieur Biays donne lecture du projet de délibération. En interaction avec l'assemblée, ce projet est complété et modifié.

1. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), précisant les objectifs poursuivis et arrêtant les modalités de la concertation

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le plan local d'urbanisme (PLU) est prescrit à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme.

La Commune de La Muraz doit s'interroger sur sa place actuelle et future au sein de son territoire, réfléchir à un

projet d'aménagement et de développement équilibré et pérenne pour ses habitants et pour les générations à venir.

Cette réflexion doit naturellement se traduire dans un document d'urbanisme équilibré, et susceptible de répondre à ces enjeux, en cohérence avec les documents qui lui sont supérieurs, notamment le S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale Arve et Salève).

Le POS de la Commune, a été approuvé le 08 janvier 1998 et modifié le 18 avril 2001. Il n'est cependant plus adapté à la situation de la commune. L'élaboration du PLU devient une nécessité qui permettrait :

- d'assurer la compatibilité requise avec le S.Co.T Arve-Salève approuvé le 17 juin 2009,
- d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires nombreuses en matière d'urbanisme et d'environnement, en particulier la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite « Loi ALUR »,
- d'intégrer le Plan de Prévision des Risques (PPR) approuvé le 14 octobre 1996,
- d'intégrer le Programme Local de l'Habitat adopté le 16 juillet 2014.

Le contexte ayant été rappelé, Madame le Maire expose ensuite au Conseil Municipal les justifications qui motivent le projet d'élaboration du PLU. Il s'agit en effet, d'adopter un document d'urbanisme qui soit adapté aux enjeux actuels et aux contraintes du territoire.

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, Madame le Maire présente au Conseil municipal afin qu'il en délibère, les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du PLU et les modalités de concertation prévues au cours de l'élaboration du projet.

I. Objectifs poursuivis

Madame le Maire expose les principaux objectifs de l'élaboration du P.L.U :

- Assurer la mise en compatibilité du P.L.U avec :
- Les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) Arve-Salève,
- Les différentes évolutions législatives et réglementaires, et en particulier la loi ALUR,
- Le PPR et le PLH,
- Maintenir les conditions favorables à une agriculture dynamique (préservation des meilleures terres agricoles, préservation des espaces de proximité autour des sièges d'exploitation...),
- Protéger les paysages dans l'esprit de la directive paysagère du Salève,
- Promouvoir une urbanisation peu consommatrice de foncier, s'intégrant à la structure urbaine de la commune,
- Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle en prenant en compte les besoins de logement social,
- Favoriser le développement d'une mobilité alternative au « tout voiture », notamment par la création de mobilités douces de proximité,
- Préserver les éléments constitutifs de l'identité architecturale de la commune.
- Encourager la qualité architecturale et la sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel,
- Renforcer l'attractivité du centre du village en privilégiant le développement de l'urbanisation nouvelle dans sa périphérie,
- Mettre à niveau l'offre d'équipements publics,
- Participer à la lutte contre les changements climatiques en encourageant le développement des énergies renouvelables.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

II. Modalités de la concertation

Madame le Maire poursuit son exposé au Conseil Municipal en indiquant qu'il convient, en application des dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, de délibérer sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ces modalités doivent être déterminées dans la présente délibération de prescription du P.L.U.

En application de l'article L. 300-2 susvisé, ces modalités doivent, pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

La concertation suppose une information et un échange contradictoire. Elle doit être la plus large possible pour que la population s'implique dans le projet.

Ainsi, les moyens d'information proposés dans le cadre de la concertation seront les suivants :

- L'information de la population dans les éditions de la presse locale et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage disséminés sur le territoire communal,

- La tenue d'au moins deux réunions publiques organisées à l'initiative de la Commune,

- La mise à disposition du public d'une boîte à idées où toutes les propositions concernant le projet pourront être déposées aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie, et ce, pendant toute la durée de la procédure.

La concertation se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.121-4, L.121-7, L.123-6, R.123-25, et L.300-2,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1614-1 et L.1614-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment, ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1998,

- Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

I. - De prescrire l'élaboration du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal, et charge Madame le Maire de conduire cette procédure, conformément aux dispositions des articles R.123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme, ainsi que d'organiser le débat portant sur les orientations générales du PADD, prévu à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

II. - D'approuver les objectifs de l'élaboration du P.L.U. tels qu'exposés précédemment ;

III. - D'approuver les modalités de la concertation du P.L.U. tels qu'exposés précédemment ;

A l'issue de celle-ci, le Conseil Municipal sera amené à arrêter le bilan de la concertation, après présentation dudit bilan. Ce bilan peut être tiré simultanément lors de la délibération qui arrêtera le projet de P.L.U conformément à l'article R.123-18 du Code de l'urbanisme.

IV.- De consulter au cours de la procédure d'élaboration du P.L.U. les personnes et organismes suivants qui en auront fait la demande, conformément aux articles L.121-4, L.123-8 et R.123-16 et suivants du Code de l'Urbanisme, et en particulier à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Sous-Préfète,
- Monsieur le Président de la Région,
- Monsieur le Président du Département,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
- Monsieur le Président de l'établissement public en charge du SCOT Arve-Salève,
- Mesdames et Messieurs les Maires des Communes limitrophes : Arbusigny, Archamps, Bossey, Collonges-sous-Salève, Monnetier-Mornex, Reignier-Esery, Le Sappey,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambres des Métiers,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président de l'Institut National des Appellations d'Origine,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,

V. - De demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assurer le suivi de la procédure d'élaboration du PLU ;

VI. - De solliciter l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour participer aux frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU (articles L.1614-1 et L.1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

VII. - D'autoriser Madame le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la procédure d'élaboration du PLU.

Dit :

- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Précise :

- Que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) et notifiée à toutes les personnes et organismes mentionnés ci-avant.

- Que, conformément aux articles R.123-4 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

2. Approbation du compte-rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- Le Conseil Municipal,

En l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2015.

2. Participations au repas du 11 novembre 2015

Madame le Maire rappelle que la cérémonie intercommunale du 11 novembre 2015 s'est déroulée dans notre commune. Notre collectivité a organisé le repas pour l'ensemble des invités (élu et anciens combattants) des communes présentes (ARBUSIGNY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, FILLINGES, MONNETIER-MORNEX, NANGY, PERS-JUSSY, REIGNIER-ESERY, et SCIENTRIER).



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Afin de demander une participation de 23,00 € par repas, le Conseil municipal doit délibérer.

Madame le Maire demande l'autorisation d'émettre les titres suivants :

ARBUSIGNY	11 repas	253,00 €
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	7 repas	161,00 €
FILLINGES	17 repas	391,00 €
MONNETIER-MORNEX	10 repas	230,00 €
NANGY	5 repas	115,00 €
PERS-JUSSY	8 repas	184,00 €
REIGNIER-ESERY	28 repas	644,00 €
SCIENTRIER	10 repas	230,00 €
TOTAL		2 208,00 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- Fixe à 23.00 € la participation par repas,
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres à l'encontre des communes citées en fonction de leur nombre respectif de participants, soit selon les indications mentionnées ci-dessus.

3. Décision modificative

Madame le Maire informe l'assemblée des dépenses imprévues survenues en cours d'exercice.

Aussi propose-t-elle le virement de crédits suivant pour y pallier budgétairement :

OBJET	MODIFICATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes
Virement de crédits		
Dépenses imprévues FD	022	-52,00 €
Fonds de péréquation recettes fiscales	73925	+52,00 €

- Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Approuve cette proposition,
- Vote ce virement de crédits.

4. Redevance d'Occupation du Domaine Public communal pour occupation provisoire

Madame le Maire informe l'assemblée de la parution au journal officiel du décret N° 2015-234 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et sur les canalisations particulières d'énergie électriques et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

Elle propose au Conseil Municipal :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-234 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

• Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Gianni GUERINI),

• Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

5. Commissions communales

Commission communication

Elle prépare le prochain numéro du bulletin communal qui paraîtra en janvier 2016.

Les articles doivent parvenir en mairie pour le 09 décembre 2015.

6. Décisions prises par délégations

Savoie Biblio : convention portant soutien à la lecture publique pour 5 ans (activité bibliothèque de l'Association Sports et Loisirs).

Action en justice :

La commune a reçu une assignation civile concernant un litige sur le chemin rural dit des Râches d'en Haut.

Madame le Maire a missionné Maître Jean-Pierre Benoist, Avocat au barreau de Thonon-les-Bains pour se constituer en défense.

7. Questions diverses

Cérémonie intercommunale du 11 novembre

Celle-ci s'est sereinement et sérieusement déroulée avec la participation de Monsieur Noël JACQUEMOUD, Maître de cérémonie, en présence de nombreux élus, d'un piquet d'honneur du 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains, d'anciens combattants, des enfants de l'école et bien d'autres participants... sans oublier une météo des plus clémentes. S'en sont suivis un vin d'honneur dans la cour de l'école et un repas à la salle polyvalente.

Mme le Maire réitère ses remerciements à toutes les personnes ayant œuvré pour le déroulement de cette journée, à toutes celles qui ont honoré cette commémoration de leur présence et aux donateurs suivants : Monsieur Verhenne Loïc (fourniture et impression des menus), les établissements Gros Horticulteur, Monsieur et Madame Lucien DURET et Monsieur Gianni GUERINI (fleurs).

Déchetterie de Reignier

D'importants travaux de réaménagement, nécessitant plusieurs mois pour leur réalisation et imposant la fermeture du site, vont commencer ce jeudi 10 décembre 2015.

Pendant toute la période de fermeture, les muraziens pourront acheminer leurs déchets vers les déchetteries de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (Route des Moulins à Cruseilles, tél : 04 50 32 16 30) ou celle de la Communauté de Communes Faucigny Glières (Zone industrielle de la Forêt, Contamine-sur-Arve, 04 50 07 01 78). Attention : avant de se diriger vers ces déchetteries qui accueilleront exceptionnellement et momentanément des habitants non ressortissants de leur territoire, les muraziens devront être munis d'une carte d'accès (à retirer au secrétariat de mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

État d'urgence

Suite aux attentats parisiens du 13 novembre dernier le Président de la République a décrété l'état d'urgence et trois jours de deuil national.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Une minute de silence a été observé à la Mairie le lundi 16 novembre à 12h00 et les drapeaux ont été mis en berne comme demandé par les services de l'État.

Un mot de soutien a été diffusé sur le panneau lumineux.

L'accès à l'intérieur des cours d'école est limité aux seuls parents d'enfants en classes de maternelle.

Des mesures de protection et de vigilance sont demandées aux Maires.

Cop21

Dans le cadre de cette conférence, l'Association des Maires de Haute-Savoie a invité les collectivités à planter un arbre, acteur de la purification de l'air.

En association à cette démarche, ce mardi 24 novembre 2015, un liquidambar a été planté près de la salle polyvalente par les enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires.

Élections Régionales

Elles auront lieu les dimanches 06 et 13 décembre 2015 de 8h00 à 18h00.

Nouveau planning en 4 créneaux horaires.

Dates à retenir

Samedi 05 décembre : Téléthon.

Jeudi 10 décembre, 20h00 : commission construction du groupe scolaire (élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal)

Samedi 12 décembre, 14h00 : goûter des aînés

Jeudi 17 décembre, 20h15 : commission urbanisme

Samedi 16 janvier 2016, 19h00 à la salle polyvalente : cérémonie des vœux du Maire.

Recensement



RECENSEMENT

de la population 2016



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! IL A LIEU DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 3,4 MILLIONS DE PERSONNES

Deux agents recenseurs recrutés par la Mairie se présenteront chez vous munis de leur carte officielle. Ils vous remettront la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.



Agnès Bovagne

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.



Madeleine Bovagne

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Services techniques : du nouveau

Cet été, des signes de faiblesse sont apparus au niveau du TRACTOPELLE. En service depuis 1993, cet engin accuse de gros soucis mécaniques et des manques au niveau sécurité, normes... La commission Services techniques s'est rapidement plongée dans ce dossier et une étude détaillée a été réalisée.

Compte tenu des restrictions budgétaires bien connues, il a été envisagé de ne pas remplacer ce matériel et des solutions intermédiaires évoquées : location de mini pelle, installation de système de chargement de sel sur les saleuses... Très vite, le montant de l'addition des différents matériels de substitution est apparu important.

La décision du remplacement a été évidente. L'orientation pour un matériel d'occasion était tout aussi évidente du fait de l'utilisation irrégulière de l'appareil. Un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) a été élaboré et une publicité lancée, ceci conformément au Code des Marchés Publics.



Au moment de l'impression de ces lignes, nous espérons que le résultat de cet appel d'offres sera concluant afin que nos services puissent entamer la saison de la viabilité hivernale dans les meilleures conditions sans recours à une location.

G.G.

Etat civil

NAISSANCES

21.07.2015	BURNET Alicia, Elisa	405, route du Mont Salève
31.07.2015	LAHOUARI BOUISSOU Adel	335, chemin de Chez Jacquemoud
01.10.2015	TROTTIER Léna, Gisèle, Agnès	806, chemin de la Grange Rouge
15.10.2015	BONNOIS Marcel, Georges	50, chemin Champ Bolliet
31.10.2015	GIMENEZ Estelle, Angela	88, chemin de la Scierie

DÉCÈS

21.10.2015 DUMONT IRÈNE



Urbanisme

Demande de permis de construire

TISSOT Alexandre - 359 chemin de Chez Bosson
Reconstruction (demande accordée)

EARL La Besace - 68 chemin de Besace
Construction hangar agricole (demande en cours d'instruction)

ZANOLLA Chloé - Chemin des Bois de Cologny
Construction maison individuelle (demande en cours d'instruction)

Demandes de déclarations de travaux

GOUSSEAU Pierrick - 129 chemin de la Croisette
Extension véranda (demande accordée)

TDF - Le Feu
Elévation antenne (demande accordée)

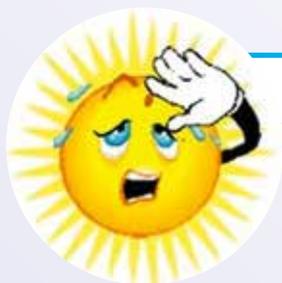
Solution Eco Energie - 635 route de Chez Jacquet
Installation de panneaux photovoltaïques (demande accordée)

Econoreve - 311 chemin de la Grange Rouge
Installation panneaux solaires (demande accordée)

BOVAGNE Roger - 86 chemin du Champ Bolliet
Division foncière (demande en cours d'instruction)

SYANE - Chez Patois
Nœud de raccordement optique (demande en cours d'instruction)

BOVAGNE François - 417 route des Nants
Division de parcelle (demande en cours d'instruction)



Un été 2015... de canicule

Comment la mairie gère un épisode de canicule ?

A partir du mercredi 1^{er} juillet 2015, la Haute-Savoie est placée en vigilance Orange Canicule, en raison du dépassement des seuils suivants : 34° le jour, 20° la nuit. A ces températures, vient s'ajouter la longueur de cet épisode caniculaire.

A partir de ce moment-là, le Préfet déclenche aussitôt toute une série de consignes et de mesures complémentaires à mettre en œuvre par les mairies.

Une annonce est faite sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site Internet indiquant les restrictions des usages de l'eau, concernant le déficit de précipitations sur le département avec

l'atteinte du seuil d'alerte sur l'ensemble de la Haute-Savoie. Nous recevons de la part du Conseil Départemental, une liste des personnes fragiles, isolées pas forcément bénéficiaires de l'APA ou de l'ADMR. De notre côté, nous connaissons ces personnes isolées (2 pour notre commune) et tous les 2 ou 3 jours, nous les avons appelées ou leurs familles afin de prendre des nouvelles. Si besoin nous nous déplaçons. Aucun incident n'a été relevé durant cet épisode de canicule.

N.P.

COP 21



Mardi 24 novembre 2015 : notre Commune a planté un arbre

Dans le cadre de la COP21, l'Association des Maires de France a choisi cet acte symbolique pour notre planète et son climat : planter un arbre. Nous le savons tous grâce à nos souvenirs d'école : les plantes, et plus encore les arbres, sous l'action de la lumière solaire absorbent le dioxyde de carbone (CO²) et rejettent le l'oxygène (O²) si précieux pour notre vie. L'absorption du CO² diminue la masse des gaz à effet de serre et contribue à réduire les effets du réchauffement climatique.

Notre Commune s'est associée à cette action en plantant un arbre en ce jour. Les enfants des T.A.P. ont entendu les explications de notre Maire et ont accroché aux branches de l'arbre (un liquidambar, arbre qui devient riche en couleurs à l'automne) des petits panneaux expliquant l'événement.

N.P.



Cérémonie intercommunale du 11 novembre

Chaque année depuis plus de 10 ans maintenant, a lieu la cérémonie intercommunale de commémoration de ce 11 novembre 1918 qui marquait la fin de la Grande Guerre. Cette année, c'était notre tour de recevoir l'Intercommunalité. La journée a commencé par la Messe célébrée dans notre église. Le cortège s'est ensuite formé sur le parvis de la Mairie et s'est rendu au monument communal. Une assistance nombreuse prenait alors place. Noël Jacquemoud, ayant été pressenti pour être Maître de cérémonie en sa qualité de Maire honoraire et de Président de la section locale du Souvenir Français, prenait en main le déroulement de la cérémonie. Comme toujours, le mot du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, l'appel des morts et la minute de silence après la sonnerie aux morts, puis la Marseillaise et enfin, nous sommes au beau Pays de Savoie, les Allobroges. L'Harmonie municipale de Reignier et les enfants de CM de notre école ont rehaussé cette cérémonie. Les enfants, préparés par leurs enseignants et soutenus par l'Harmonie ont chanté le Chant des Partisans, riche en souvenirs émus.



Cette année, nous avons également la joie de recevoir un détachement du 27^{ème} BCA où beaucoup de nos concitoyens ont effectué leur service national. Nous avons noté la présence de notre Député Martial Saddier.

Après la cérémonie, nous nous sommes tous retrouvés dans la cour de l'école pour profiter du beau temps et participer au traditionnel vin d'honneur. Et puis ensuite, tradition oblige, le repas annuel auquel étaient conviés les maires et adjoints, les Anciens Combattants, les membres de l'Harmonie, le détachement du 27^{ème} BCA, les prêtres de la Paroisse... Le repas était servi par des membres du Conseil Municipal et quelques bénévoles. L'ambiance était chaleureuse et des voix purent montrer leurs talents : Serge Jacquemoud avec son orgue de barbarie nous fit chanter. En particulier les élus chantèrent ensemble les Allobroges. Notre Curé, pris dans cette ambiance bon enfant, n'hésita pas à nous chanter deux airs de son pays.

E.T.





Effectifs de la rentrée



Ils ont repris le chemin de l'école de notre village...

Ils sont 112 élèves à avoir repris le chemin de l'école cette année et aucune fermeture de classe. Quel confort, cette année !

Pour les années à venir, c'est le nombre d'inscrits qui va déterminer la fermeture

d'une classe. L'Inspection académique surveille de près notre école... La prévision des inscriptions pour l'année prochaine dans notre école ne semble pas en augmentation. Alors, on consulte les tableaux de seuil de fermeture... Bien sûr, le conseil municipal veillera mais ne pourra pas s'opposer à la décision du directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial) a occupé les enseignants et la Mairie, une partie du début des vacances d'été. Ce document obligatoire reprend les grandes lignes organisationnelles des TAP (horaires, financement, objectifs...) et formalise le lien entre le projet de l'école et le PEDT. Ainsi l'année scolaire a pu démarrer dans de bonnes conditions. Bonne année studieuse à tous et à toutes.



M-E.L

Rencontre de courtoisie



Vendredi 25 septembre 2015 avec l'équipe enseignante en Mairie

C'est devenu une coutume, Madame le Maire et les membres de la commission scolaire ont reçu l'équipe enseignante de notre commune en mairie. C'est l'occasion de faire plus ample connaissance et d'écouter les problèmes particuliers à la rentrée. En pratique, tout problème urgent est porté au secrétariat de mairie dès qu'il se présente afin que les services municipaux puissent y remédier dans les plus brefs délais possibles. Les réunions de Conseil d'école sont l'autre occasion officielle d'évoquer les problèmes rencontrés et de

faire connaître les solutions apportées. Réunions auxquelles assistent Madame le Maire et les membres du Conseil d'école. Cette rencontre en mairie est plus l'occasion de passer un moment convivial et de mieux nous connaître les uns les autres. La mouture 2015 n'a pas failli à la tradition et elle s'est terminée par de joyeuses gapes.

E.T.



Repas de Noël



Repas de Noël partagé avec les enfants de l'école communale.

Jeudi 17 décembre, l'école était placée sous le signe de Noël et de sa magie.

La cantine scolaire, de son côté, avait également été préparée par le personnel et décorée aux couleurs de Noël. Les enfants (quasiment tous inscrits à la cantine pour l'occasion) sont sortis de classe pour le repas, organisé en deux services.

Les enfants ont dû apprécier, d'autant plus que l'ambiance était chaleureuse et « vivante ». Les élus, Madame le Maire et Etienne, conseiller délégué, étaient invités pour partager ce repas de Noël, en toute convivialité.

N.P.

Temps d'Activités Périscolaires

Les ateliers pour les enfants des TAP ont pu reprendre entre les vacances d'automne et de Noël. Un nouveau principe a été testé pour essayer d'offrir le meilleur à vos enfants.

Ainsi, 4 ateliers ont été proposés et les enfants avaient libre choix de s'inscrire ou pas. Il y avait le lundi « réalisation d'un tableau cloué » pour 5 inscrits, les mardis « création d'une pièce miniature » pour 10 inscrits, les jeudis « couture » pour 9 inscrits et les vendredis « fabrication d'un attrape-cauchemar » pour 9 inscrits. Les enfants volontaires ont eu les 6 semaines pour leur réalisation, l'idée étant de les guider « pas à pas » à l'aboutissement de leur projet et d'encourager leur imaginaire et créativité.

Un point sera fait par l'équipe d'animation et la municipalité afin de savoir si l'expérience pourra être renouvelée.

Les enfants de maternelle sont eux pris en charge dans la salle de sieste des PS, les MS et les enfants de primaire ne désirant pas s'inscrire aux loisirs créatifs étaient en jeux libres ou collectifs, à l'intérieur ou à l'extérieur, en fonction du temps.

Camille DUBOIS



Un peu de temps devant vous,
même temporairement ?
Une envie de vous rendre utile ou de partager
des activités avec les enfants
(lecture, jeux de société...)?
Bénévoles, retraités ou pas,
signalez-vous en mairie pour apporter
occasionnellement votre soutien à l'équipe
d'encadrants des T.A.P....



Mardis après-midi des Aînés



Les Aînés se retrouvent

Et que font-ils donc ? Et où ?

Dès l'automne 2014, la municipalité a proposé aux aînés qui le souhaitent de partager un bon moment le mardi après-midi, d'octobre à fin juin, afin de se retrouver, passer du temps ensemble, jouer (il n'y a pas que les enfants qui jouent !), prendre un goûter. La Commune met à leur disposition la salle des associations et leur fournit de quoi préparer du café ou du thé. Ils apportent de chez eux qui un gâteau, qui des friandises, qui quelque chose à leur convenance. Ils prennent et rendent la clé en Mairie et gèrent leur temps à leur guise. Pour le mardi gras, la mairie offre les crêpes et vient les déguster avec eux. Si le cœur vous en dit, sous réserve d'avoir atteint l'âge canonique (65 ans), venez les rejoindre.

E.T.

Goûter des Aînés



C'est aussi maintenant une coutume bien établie, chaque année le deuxième samedi de décembre, les membres du Conseil Municipal et du CCAS de La Muraz accueillent les aînés pour un après-midi de plaisir et de convivialité.

Il s'agit là aussi de se retrouver pour évoquer, pourquoi pas, le bon vieux temps. Cette année, nous étions rassemblés à la salle polyvalente en présence de 32 aînés. Après un vin chaud divinement préparé par les dames ou un café, un thé, place à la première réjouissance : un film. Il s'agissait d'un conte de Noël moderne. Il appartiendra à chacune et à chacun de dire si nous devons renouveler l'expérience. Après cela, deuxième réjouissance : le goûter avec diverses boissons dont la traditionnelle Clairette de Die accompagnant rissoles et glace. Puis Serge Jacquemoud avec son orgue de barbarie (pas si barbare d'ailleurs) nous fit danser et chanter. Quand arriva le moment de se séparer une petite surprise attendait chacune et chacun : un sachet contenant une rissole, des biscuits et des papillotes. Rendez-vous fut pris pour décembre 2016 et une nouvelle édition.

Arvi, pa !

E.T.

Colis des Aînés

Colis gourmand pour les fêtes de fin d'année distribué aux aînés de la commune.

Comme chaque année, les membres du Conseil municipal et du C.C.A.S. (centre communal d'action sociale) distribuent le traditionnel colis de fin d'année aux aînés de la commune. C'est aussi un moment d'échange et de convivialité avec les bénéficiaires. Ce colis gourmand, contenant un petit bloc de foie gras, confiture et autres douceurs, a été acheté en Haute-Savoie à Cran-Gevrier, dans un souci de consommer local en restant dans le département de la Haute-Savoie. Les personnes en maison de repos ou de retraite recevront également un petit colis ainsi que la visite de Mme le Maire.



M-A.D.

Visite de courtoisie chez notre doyen



Monsieur Gustave Bartoldi a fêté ses 92 ans le 27 décembre 2015.

Le doyen du village et son épouse Lucette étaient au rendez-vous pour accueillir Madame le Maire, entourée de conseillers municipaux, venus lui souhaiter son anniversaire. Champagne, bûche de Noël, chocolats ont été offerts à nos hôtes de cette belle journée.

N.P.



AVS



AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Son rôle principal est l'accompagnement et la stimulation de la personne âgée : l'aider à faire des activités physiques et des déplacements, l'hygiène de la personne, le soutien psychologique, les tâches ménagères, à sortir la personne de son isolement, à extérioriser ses états d'âme et ses problèmes. L'auxiliaire soutient la personne âgée dans les actes essentiels de la vie quotidienne, à l'exclusion des soins médicaux. C'est un travail extrêmement enrichissant d'autant que ce métier peut s'exercer aussi auprès de familles ou de personnes en situation de handicap. C'est un travail d'équipes pluridisciplinaires (famille, médecins, infirmiers, ...) en structure ou à domicile.

Compétences requises :

- Ordonné(e) et méticuleux(se)
- Dynamique et à l'écoute
- Attentif(ve) et réactif(ve)

Et le diplôme...
Il se prépare en formation d'adultes (Greta Annemasse par exemple), en VAE (Validation d'Acquis d'Expérience). Il est accessible avec un niveau 3^{ème} et de l'expérience souhaitée dans ce domaine. Il peut être financé selon les cas par des organismes.



L'ADMR de Reignier recrute, profitez de cette opportunité, si le métier vous intéresse...

M-E.L

Service de car

Le service de car à destination d'Annemasse le vendredi matin est assuré UNE FOIS PAR QUINZAINE. Durant l'année 2016, le car desservira la ligne aux horaires actuels (départ de l'abri bus du chef-lieu à 8 h) et aux dates suivantes :

JANVIER	<i>vendredi 15</i> <i>vendredi 29</i>	JUILLET	<i>vendredi 1</i> <i>vendredi 15</i> <i>vendredi 29</i>
FEVRIER	<i>vendredi 12</i> <i>vendredi 26</i>	AOUT	<i>vendredi 12</i> <i>vendredi 26</i>
MARS	<i>vendredi 11</i> <i>vendredi 25</i>	SEPTEMBRE	<i>vendredi 9</i> <i>vendredi 23</i>
AVRIL	<i>vendredi 8</i> <i>vendredi 22</i>	OCTOBRE	<i>vendredi 7</i> <i>vendredi 21</i>
MAI	<i>vendredi 6</i> <i>vendredi 20</i>	NOVEMBRE	<i>vendredi 4</i> <i>vendredi 18</i>
JUIN	<i>vendredi 3</i> <i>vendredi 17</i>	DECEMBRE	<i>vendredi 2</i> <i>vendredi 16</i> <i>vendredi 30</i>



APRETO

Prendre conscience qu'un proche a un problème de drogue n'est pas chose facile, mais savoir quelle aide lui apporter une fois ce constat établi ne l'est pas forcément davantage.

Mieux se comprendre

La première démarche est d'essayer de mieux cerner la situation en entamant un dialogue. Cette proposition d'échange étant à votre initiative, il est opportun de l'aborder à partir de l'expression de vos propres ressentis, de vos inquiétudes ou des tensions que vous percevez.

Pour faciliter ce dialogue, il est essentiel de favoriser un climat de confiance. Celui-ci passe par une attitude qui invite à la confiance en évitant de braquer votre interlocuteur par l'expression de reproches ou par un rapport de force ou d'autorité. Laissez à votre proche l'occasion d'exprimer sa propre vision de la situation et acceptez-la sans la contester en répondant simplement que votre point de vue est différent.

Accompagner votre proche tout en restant à votre place

Aider un proche vous met à une place particulière. C'est à la fois être à ses côtés pour lui proposer un soutien mais également être conscient qu'il reste le seul à pouvoir réellement agir. Ainsi, certaines choses peuvent être de votre ressort, d'autres non. Vous pouvez vous renseigner sur des pistes d'aide et les lui indiquer.

En revanche, vous ne pourrez pas prendre toutes les initiatives, comme les prises de rendez-vous. L'essentiel dépend avant tout du degré d'engagement de votre proche dans ses soins.

Soutenir votre proche

Soutenir votre proche implique de ne pas le dévaloriser, ni de le brusquer en accélérant les démarches ou en lui faisant du chantage. Ces attitudes bloquent généralement le dialogue et fragilisent la confiance mutuelle. La meilleure manière d'avancer est avant tout de respecter le rythme de l'autre, d'être à l'écoute de ce qu'il est prêt à entreprendre au fur et à mesure de sa réflexion. Encouragez-le également à s'appuyer sur d'autres aides que la vôtre à travers des professionnels de santé (ligne téléphonique de soutien, médecin de famille, consultations en addictologie, etc.). Ils peuvent l'inviter à faire le point sur ses difficultés sans pour autant immédiatement parler de sevrage.

Source : <http://www.drogues-info-service.fr>

Substances psycho-actives illicites	Effets
Amphétamines	Sensation de suppression de la fatigue illusion d'être invincible altération de l'état général
Cannabis	Sensation d'apaisement Difficulté de concentration
Cocaïne et crack	Troubles du rythme cardiaque Délires Hallucinations Comportements violents
Ecstasy	Euphorie Sensation de bien-être Dépressions graves Hallucinations
Héroïne	Plaisir intense Sensation de somnolence Hallucinations cauchemardesques
LSD	Modifications sensorielles Bouffées délirantes
Poppers, colles et solvants	Euphorie Pathologie neurologique Augmentation du rythme cardiaque
Substances psycho-actives licites	Effets
Médicaments	Soulagement du mal-être Forte dépendance
Alcool	Nausées, vomissement, cancers Euphorie Violence
Tabac	Cancers



APRETO



A QUI S'ADRESSER ?



Association de soins,
réduction des risques
et prévention des addictions.

Pour tous renseignements : Apreto – 61 rue du château rouge – 74 100 Annemasse.

Tél : 04 50 38 23 81 ou 06 82 56 58 79 ou 06 08 72 28 75

En novembre 1982, est créée l'Association Pour la REhabilitation des TOxicomanes (APRETO) par un ancien pasteur, Monsieur Paul LACROIX, qui met à la disposition des usagers :

- son domicile de Malchamp, en Haute-Savoie, pour des cures de sevrage,
- sa maison de campagne de Bernardy, en Ardèche, pour des séjours de post-cure.

Ainsi naît le réseau cévenol des familles d'accueil de l'APRETO sur les départements de l'Ardèche, du Gard, de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Lozère.

En juin 1986, l'association met en place un second réseau de familles d'accueil, le réseau alpin, sur les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Ain et du Jura.

En septembre 1986, l'association ouvre à Annemasse, en Haute-Savoie, un centre d'accueil, de soins et de prévention pour toxicomanes.

Tout au long de ces années, l'Apreto œuvre pour une globalisation de la prise en charge des usagers de drogues et une diversification de l'offre de soins, de réduction des risques et de prévention.

Après un financement franco-suisse jusqu'en 1986, l'APRETO est dorénavant financée par l'Assurance Maladie ; l'Etat via l'Agence Régionale de Santé, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ; les Collectivités Locales de ses différents secteurs d'intervention ; la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ; l'Établissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve et la Fondation de France.

L'association recherche des familles d'accueil pour accompagner dans leurs démarches de soins, les usagers.

Source : D'après Apreto, bilan d'activité 2014



☎ 0 800 23 13 13 de 8h à 2h,
appel gratuit depuis un poste fixe

DROGUES INFO SERVICE.FR



Notre téléthon



Comme chaque année, le Téléthon se déroule le premier vendredi de décembre et le samedi qui le suit. Cette année il s'agissait des 4 et 5 décembre. Dans ce rassemblement dont le but est de mobiliser du monde, collecter des fonds, donner de son temps et de ses moyens dans une ambiance conviviale, il y a ce qui se voit et tout ce qui ne se voit pas. A La Muraz, il y a une équipe de bénévoles bien rodée, dont tous les membres sont adeptes de la vie associative ou communale et du bénévolat. Chacune et chacun sait ce qu'il a à faire et sur qui on peut compter. La responsabilité de cette fête a d'abord été celle du Conseil municipal et a été transférée au Comité des Fêtes dès qu'il a existé.

La préparation de la fête, car c'est aussi une fête, commence sérieusement le vendredi après-midi : des dames qui n'ont pas les yeux trop fragiles viennent éplucher, hacher et faire cuire les oignons de la soupe.



Le soir, à partir de 18h, le reste de l'équipe vient préparer la salle pour le lendemain. Ensuite, un petit groupe se rend à Reignier pour participer à l'événement local. Le samedi matin dès 8h30, la cuisine reprend : épluchage des légumes et préparation des soupes. A partir de 15h30, les soupes commencent à cuire. A 16h, les marcheurs sont accueillis et ils prennent le car mis à disposition par la société GAL pour rejoindre Reignier. A 18h, on finalise les derniers préparatifs afin de recevoir l'Harmonie municipale de Reignier, les marcheurs et tous ceux qui les rejoignent. Un vin chaud est servi afin de requinquer chacune et chacun. Et que le service commence ! La fête est familiale et tout le monde se retrouve pour passer un bon moment ensemble. Vers 21h30, on rentre chez soi tandis que les bénévoles rangent, nettoient et partent un peu avant minuit, avec la satisfaction du devoir accompli dans la joie. Cette année, nous avons battu notre propre record : quelques 270 repas servis et une recette totale de 4 700 € entièrement versée à l'AFM (Association Française contre les Myopathies). La recette est nette car toutes les marchandises sont offertes : légumes, fromages, pain, pâtisseries, boissons. Un grand merci à tous nos sponsors et à toutes ces dames pleines de bonne volonté qui œuvrent du vendredi après-midi au samedi soir. Cette année, une nouveauté : de 17h à 18h un cours de zumba donné par Sandrine (la super prof de l'ASL) qui a rapporté 220€. La photo des participantes et des participants vous en dira plus qu'un discours. Merci Sandrine.

E.T.



Forum des Associations - Vendredi 2 octobre 2015



« Engagez-vous, reengagez-vous, qu'ils disaient, vous verrez du pays ». Vous savez tous à quelles aventures de bandes dessinées fait allusion cette citation. Était-ce le but de ce forum qui se tenait dans la mezzanine de la salle polyvalente ? En partie oui, même si le but premier est de faire connaître tout ce qui apporte vie dans notre village gaulois.

Ce jour-là, nous avons pu voir l'association de chasse avec son président André Laffin, l'association paroissiale (Association Saint-Antoine), avec sa présidente Mariki, organisatrice de la Fête au village et de la soirée « Sauce Coffe », l'Association Sports et Loisirs, avec sa présidente Viviane Pellet, dont certains membres (certaines) avaient un cours de zumba à l'étage en-dessous, le Comité des Fêtes avec plusieurs membres du bureau (présidente Eveline Pattay) et last but not least (dernière mais pas des moindres), l'association « Les'Muriens », avec son président Fabrice Bovagne, organisatrice de la Fête gauloise et de la CrozyWest.



Rencontre dans la bonne humeur, tout en regrettant que si peu de personnes soient venues se renseigner. On remarquera aussi que la majorité de nos associations sont dirigées par des femmes. Qu'elles soient ici remerciées et félicitées.

E.T.





Association Saint Antoine - Fête au village...



Vous avez sans doute eu connaissance de la météo de l'été passé et vous ne serez pas étonnés de découvrir que la Fête s'est déroulée dans une ambiance très chaude, ce qui ne l'empêcha pas d'être chaleureuse comme à l'accoutumée. Dès la sortie de la messe, les stands ouvraient et on remarqua l'exposition d'une mini-scieirie réalisée en Meccano : cela rappelait le bon vieux temps des années 60 à nombre d'hommes qui étaient enfants à l'époque.



A partir de 12h30, le repas de midi rassemblait un peu plus de 180 personnes qui apprécièrent le jambon à la broche accompagné de son traditionnel gratin de pommes de terre. Le temps d'une petite sieste et les spectacles commençaient : le concours de pétanque, le rodéo et le show américain. Pour les romantiques, une promenade en calèche rappelait la Belle époque que nous n'avons pas connue. Le Patakaisse rassemblait des jeunes (souvent acharnés dans la bonne humeur). Le Thé dansant ramenait vers l'ombre les passionnés. « Vers le soir, le vent fraîchit, la montagne devint violette* » et progressivement tous ceux qui avaient cherché des températures plus clémentes au bord du lac et en montagne rejoignirent la Fête pour le repas traditionnel, le bal et le tirage de la Tombola. Enfin, chacun reprit le chemin de sa maison pour une bonne nuit. Rendez-vous le 24 juillet 2016.

* Alphonse Daudet, La chèvre de Monsieur Seguin

E.T.

... et Concert de Noël

Dimanche 13 décembre - 10^{ème} Concert de Noël

« Une étoile a brillé, un soir d'hiver... »

Et depuis ce temps-là, un espoir est né...

La paix entre les hommes, l'amour, la liberté... »

C'est sur ces paroles réconfortantes que s'est achevé le 10^{ème} concert de Noël donné ce dimanche 13 décembre à l'église : un hymne à la fraternité, que toute l'assistance a chanté debout, dans la chaleureuse ambiance créée par les choristes dispersés dans le public.

Auparavant, les chœurs invités (les Dames de Chœur, l'Ensemble Vocal du Salève et la Chorale paroissiale) sous la direction de L. Chiorino et d'O. Borer, avaient interprété des œuvres reconnues (Bach, C. Saint-Saëns...), mais aussi des mélodies traditionnelles (le Noël des petits santons, la marche des Rois, Douce Nuit...) que le public attendait

avec impatience pour les chanter à son tour. Dans l'église assombrie, éclairée par les lumignons de Noël, flottaient un air de fête et de joie contenue, un sentiment de paix et de fraternité, ainsi que l'avait voulu Laurent Chiorino en préparant le programme de ce concert. La soirée s'achevait par le verre de l'amitié offert par l'Association Saint Antoine et chacun put féliciter musiciens et solistes.

Merci à tous ceux qui travaillent à la préparation de cette manifestation et au public qui en assure le succès depuis 10 ans. En effet, l'idée est née en 2006 du souhait de mettre en valeur l'orgue, installé dans l'église du village quelques mois plus tôt par la volonté d'un passionné de l'instrument et de la musique, Stéphane Jacquemoud ; grâce à l'enthousiasme de quelques-uns, cette idée s'est concrétisée jusqu'à devenir une tradition bien établie dans le calendrier des festivités locales de fin d'année. A l'an prochain !

Solange Jacquemoud





Association Sports et Loisirs



Pour sa 2^{ème} année d'existence, l'Association Sports et Loisirs s'est amplement développée ! Aussi bien en nombre d'adhérents qu'en nombre d'intervenants. Pour cette saison 2015-2016, nous comptons 3 intervenants répartis comme suit :

- Activités sportives avec notre super prof de l'an dernier, Sandrine Soatto, qui propose des cours de power stretch, salsa, body sculpt, gym douce (body balance et un autre cours plus doux), zumba adulte et enfant soit 9 heures au total réparties sur la semaine.

- Activités cirque avec Johann Bollot qui initie au cirque les enfants de 6 à 7 ans et de 8 à 12 ans (acrobaties, jonglage, équilibre sur les mains...) tous les mercredis après midi.

- Activités Nature et Découvertes avec Mickaël Tissot qui fait participer les enfants, à partir de 7 ans, à des activités ludiques sur la découverte des animaux et plantes de notre région. Au total 10 mercredis après-midi répartis sur la saison.

Si vous souhaitez d'ailleurs commencer en cours d'année l'une ou l'autre de ces activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout renseignement (jour, horaire et tarif).

Il reste notamment de la place sur le cours de zumba du vendredi soir de 20h à 21h.

L'ASL a clôturé l'année avec le spectacle de zumba enfant le samedi 19 décembre. Les enfants ont dansé les chorégraphies apprises depuis le mois de septembre avec Sandrine et à la fin de la représentation, le Père Noël et la Mère Noël ont fait une apparition.

A noter dans vos agendas pour 2016 :

• Samedi 23 et dimanche 24 avril 2016 :

"Elles étaient une fois..."

Salon de créateurs et du bien-être pour Elles

• Le samedi 18 juin 2016 aura lieu notre soirée-spectacle de fin d'année avec la Fête de la Musique. Groupe musical et assiette de paëlla au programme !

• Puis nous aurons plaisir d'accueillir pour la 2^{ème} fois, avec un nouveau spectacle, Jean-Michel Matteï, le samedi 29 octobre. On vous en reparlera d'ici là !

Tout le comité de l'ASL : Amandine, Claire, Corinne, Elisabeth et Julie, s'associe à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2016.

Viviane Pellet - Présidente

asl.lamuraz@gmail.com / 06 72 90 75 54



Bibliothèque - Lisons ensemble à La Mure...

En 2015, la bibliothèque a connu quelques « nouveautés ».

Depuis septembre, l'ouverture au public a lieu le mardi de 15h45 à 18h45 ainsi que chaque premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

Les animations auprès des enfants de l'école (prêt et lectures offertes) se poursuivent à raison de deux séances par mois (les jeudis).

Nous vous rappelons que la bibliothèque ne fonctionne que grâce à des bénévoles animées d'une grande motivation travaillant dans la convivialité et la bonne humeur. Si vous souhaitez les rejoindre même pour quelques heures par mois, vous êtes les bienvenus.

Nous remercions nos fidèles lecteurs sur lesquels nous comptons pour donner à d'autres l'envie de nous rencontrer.

En début d'année, nous avons proposé aux seniors, dans l'incapacité de se déplacer, de nous contacter pour bénéficier d'un portage à domicile de livres s'ils le souhaitent. Sachez que cette offre est toujours valable. N'hésitez pas à nous contacter au 0450945095 ou par email à : bibliotheque.lamuraz@gmail.com

Nous vous souhaitons une excellente année 2016 en espérant que l'envie de lire vous amènera dans la bibliothèque de votre village.

Le comité

<https://bibliothequelamuraz.wordpress.com>



Comité des fêtes

Dernières nouvelles du Comité des Fêtes de La Muraz

Cet automne, le **Vide-grenier** s'est tenu à la salle polyvalente pour la deuxième fois. Ce dimanche 13 septembre a vu un temps un peu capricieux, mais les « aficionados » n'ont pas boudé leur plaisir de chiner au gré des nombreux stands bien achalandés...

La Ronde d'Automne, toujours abonnée au beau temps, a toutefois été traversée par une petite bise bien fraîche, ce qui n'a refroidi ni les pilotes, ni les amoureux de mécanique automobile. Affluence record : il était difficile de parquer son engin moderne pour aller admirer les prouesses des bolides d'antan ! Les repas – après une attente impatiente – ont été servis avec un tempo « piu presto », les bénévoles ne ménageant ni leur sourire, ni leur efficacité ! Nos cuisinières n'avaient pas ménagé leurs efforts de cuisson mitonnée... Que tous ces bénévoles soient remerciés : sans eux, cette fête ne serait pas aussi réussie !

Le Marché de Noël Gourmand, occasion de se fournir en spécialités délicieuses, organisé conjointement avec l'Association « Les Muriens », a connu pour son troisième exercice une très bonne affluence. Les stands Champagne, Foie Gras, Escargots et autres chocolats fins n'ont pas désempé, les bijoux de fantaisie et autres cadeaux originaux ont connu un vif succès... L'exposition-vente de tableaux a vu défiler de nombreux admirateurs et nous avons la chance d'accueillir Nicolas PECHE, artiste-peintre, lauréat de nombreux concours et qui expose de St Pétersbourg à Monaco en passant par La Muraz ! Les enfants ont admiré le Père et la Mère Noël qui nous avaient fait l'honneur de venir tous les deux et ont pu déguster des crêpes préparées par l'Association des Parents d'Elèves qui vendait également des sapins, le tout au profit de l'APE...

Ne manquez surtout pas deux soirées prévues au début de l'année prochaine !

Il y en aura pour tous les goûts : théâtre le 30 janvier et concert le 6 février !

En effet, nous accueillons la troupe « L'Atelier Théâtre de Faucigny » pour une représentation de « La Présidente », pièce de Maurice Hennequin & Pierre Veber, comédie-vaudeville créée en 1912.

Cette représentation aura lieu **le samedi 30 janvier 2016 à 20 h 30**. Une petite restauration/buvette sera assurée dès 19 h 30.

Le groupe « Là-Bas » nous régalerà des plus grands standards de Jean-Jacques Goldman, chacun pourra écouter, danser, vibrer **le samedi 6 février 2016 dès 20 h 00**. Une petite restauration/buvette sera assurée dès 19 h 00.

Autour du Four à Pain a bénéficié d'un temps un peu frais, mais des chauffages d'appoint dans l'ancienne fruitière ont vite réchauffé l'atmosphère. Le menu, toujours aussi gouteux, jonglant entre le jambon à la broche, la soupe de courge, la tomme blanche et la délicieuse tartelette aux pommes a été apprécié de nombreux convives. Le pain cuit dans l'ancien four par des mordus de cette ancienne méthode de cuisson est parti... comme des petits pains ! Et l'association Les Muriens a profité de la chaleur du four, l'a entretenue tout l'après-midi pour faire cuire le soir de délicieuses pizzas !



Enfin, nous souhaitons tous que chacune, chacun, qui souhaite participer à l'organisation de l'une ou l'autre festivité de notre commune, vienne avec sa fraîcheur d'esprit et des idées nouvelles...

Vous pouvez me contacter pour toute demande de renseignement complémentaire ou - surtout - pour m'indiquer votre intérêt à devenir membre du Comité des Fêtes de La Muraz !

Evelyne Pattay



Soirée remerciements



Vendredi 13 novembre : Repas des bénévoles de la Ronde d'automne

La Ronde d'automne du VH74 nécessite un engagement très important des bénévoles pour la logistique : accueil, café, repas, vente des tickets de repas, préparation et vente de crêpes, pot de l'amitié en fin de journée, mais aussi gestion des parkings et tenue des comptes. Tout ceci ne serait pas possible si un maximum de bonne volonté n'était pas mis en œuvre. Les bénévoles peuvent rarement assister aux démonstrations et épreuves. Il est normal qu'un repas les rassemble lorsque tout est bien terminé. Nous nous sommes retrouvés ce vendredi de novembre à partir de 19h à la salle polyvalente afin de passer un moment d'amitié et de plaisir. Cependant quelques bénévoles étaient encore à la tâche pour la préparation de la salle, son nettoyage et le service de la table. Qu'ils (et elles) en soient remercié(e)s.

E.T.

Association des parents d'élèves



Après dix années de bons et loyaux services de l'ex-présidente Manue Janin, une nouvelle page se tourne.

Grâce à l'arrivée de plusieurs nouvelles mamans entourant le seul homme du groupe, le comité s'est doté d'une équipe pleine d'énergie et d'idées foisonnantes pour réussir tous les projets de l'association.

N'oublions pas non plus que l'APE gère les services de cantine et de garderie, faisant parfois face à tous les impondérables du quotidien, d'où la chance d'avoir des membres disponibles et réactifs.

Par ailleurs, cette année, nous avons la chance, avec le soutien de la mairie, d'avoir une personne supplémentaire au service de la cantine, ce qui diminue le nombre de permanences pour les parents.

Le président et ses drôles de dames ont pour ambition de continuer à mener à bien toutes les manifestations organisées par l'APE : Cross, Marché de Noël, Carnalasnages, Plantons, 13 juillet...

Autant d'occasions de venir donner un coup de main et passer de bons moments tous ensemble, afin de récolter le plus de fonds possible pour les enfants, leur permettant de participer à toutes sortes de sorties, spectacles, sports divers et variés.

D'autre part, nous ouvrons grandes nos portes à toute personne qui souhaiterait s'investir à nos côtés, de quelque manière que ce soit et sommes à l'affût de toutes nouvelles idées qui pourraient être apportées.

Le comité de l'APE et son vent de renouveau qui souffle sur le village souhaite une merveilleuse année 2016, remplie de joie et de partage !!!

Le comité APE



Les'Muriens



Notre très jeune association organise depuis maintenant près de trois ans quelques manifestations, dont notre traditionnelle « JOURNÉE GAULOISE ».

D'autres animations ponctuelles sont également proposées, animant ainsi notre petit village, telles que la vente de pizzas, et cette année, la diffusion des matchs de rugby pour la coupe du monde.

Notre soirée annuelle d'automne, deuxième évènement important, a été repensée, aussi une soirée à thème Far-West est venue remplacer nos deux précédentes saisons d'Halloween.

Alliant Far-West et met régional, nous avons su créer un évènement : la Soirée « CROZI'WEST ».

Un franc succès a été rencontré puisque, comme les éditions précédentes, près de 200 couverts ont été servis et une grande majorité des convives a joué le jeu et est arrivée au rendez-vous habillée et apprêtée en conséquence, pour la plupart en véritables cow-boys. Merci à vous tous !!

Comme tous les ans lors de nos soirées, les fonds récoltés pour la vente des billets de tombola sont reversés à une association. Pour les deux éditions précédentes ce fut au TÉLÉTHON. Cette année et toujours dans notre vague de changements, l'ensemble des membres a souhaité offrir les fonds récoltés aux deux associations du Salève (ASSOCIATION DU SKI DE FOND et ASSOCIATION DU TÉLÉSKI). Une petite aide pour un grand projet !!

De plus, toujours pour répondre à notre but associatif pouvant se résumer à des investissements locaux et sociaux, et comme indiqué dans le précédent bulletin communal, deux journées complètes de formation aux premiers secours niveau PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)



entièrement financées par LES'MURIENS ont été organisées. Qui ne s'est pas retrouvé témoin d'un accident ou face à une personne victime d'un malaise ? Quelles réactions avoir ? Monsieur Lionel HAZOTTE, Sapeur-Pompier professionnel de la caserne d'Annemasse, a partagé avec nous ses connaissances et répondu aux questions de deux groupes composés d'une dizaine de personnes.

Nous avons abordé le programme en respectant la règle du P.A.S. (Protection ; Alerte ; Secours) sur une journée de 8 heures. Monsieur Lionel HAZOTTE nous a enseigné la protection de la victime sur les lieux et comment donner l'alerte auprès des différents corps secouristes (Pompiers ; SMUR ; SAME ; etc.) afin de rester calme et maîtriser la situation. Puis, nous avons vu divers cas et pratiqué ces premiers gestes entre nous ou sur des mannequins.

Ces deux journées furent conviviales et très enrichissantes. Les objectifs définis en début de formation ont été atteints dans la joie et la bonne humeur !!

Chacun des participants a obtenu un diplôme, diplôme reconnu au niveau national, et un petit livret récapitulatif.

D'autres journées comme celles-ci pourront être organisées l'année prochaine si d'autres personnes restent intéressées. Nous vous remercions donc de nous faire parvenir votre demande à l'adresse suivante et nous reprendrons contact avec vous : lesmuriens-formationpsc1@laposte.net.

Le PSC1 est la formation de base des premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments de premiers secours et s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent connaître les rudiments de premiers secours. Cette formation remplace l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) depuis le 1er août 2007.

À l'heure actuelle, il est vraiment important que le maximum de personnes soit formé à ces gestes pouvant sauver de très nombreuses vies. À titre informatif, le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE finance également des cours de formation pour les élèves en classe de 4^{ème}...

Prochain rendez-vous en juin 2016 pour la 4^{ème} édition de notre « JOURNÉE GAULOISE ». A BIENTÔT !!!

Magali Dupont-Descombes

Les Lémuriens, une espèce en voie de disparition ?

Sur l'île de Madagascar, ce sympathique mammifère est menacé par le braconnage, la déforestation; heureusement, ce n'est pas le cas à La Muraz !

Est-ce la raison pour laquelle LES'MURIENS -association pleine de vie, avec un grand nombre d'adhérents - est par contre sensible à la survie de ses concitoyens en cas d'accident ou de malaise, comme cela est relaté ci-dessus ?

La Municipalité les remercie pour cette formation aux premiers secours dispensée gratuitement à une vingtaine d'habitants les 21 et 28 novembre dernier.

Yves JACQUEMOUD 19.12.2015



Evénements à venir



La Croisette vous invite donc au ski, mais on y pratique aussi le ski de fond ou le ski nordique. Cependant, la neige n'est pas toujours au rendez-vous. Si vous aimez changer régulièrement de station et pratiquer ce ski dans toute la Haute-Savoie, vous pouvez acheter votre forfait départemental au Foyer de la Croisette : vous ferez plaisir à ceux qui l'animent car une partie de ce forfait revient à la station et permet d'entretenir le matériel de damage et les pistes.

E.T.



• Animation en salle grand public en début de soirée le vendredi 12 février 2016 de 18h à 20h, à la salle d'animation de Groisy.

- o Présentation des zones humides (ZH) du Plateau des Bornes (diaporama photo)
- o Intervention sur les libellules et les papillons des ZH du Plateau
- o Projection du film Ô Papillon

• Animation nature sur le terrain grand public le samedi 18 juin 2016 de 14h à 16h sur le marais de Marjolin à Pers-Jussy (gratuit mais sur inscriptions auprès d'Asters)

• Signature officielle du contrat de territoire du plateau des Bornes, pour les élus en lien avec le projet (au printemps, date à définir avec le CD74)

• Animation découverte du patrimoine naturel/culturel (hors zones humides) avec la Maison du Salève (thème et date à définir)

Syndicat Mixte du Salève

2 expositions à ne pas manquer :

Le Salève, une montagne et des hommes

Exposition interactive, dès 4 ans.

Du mercredi au dimanche de 14h00 à 18h00

Maison du Salève

Découvrez le Salève, une montagne étonnante dont la très riche histoire est intimement liée à celle de Genève.

Pour les groupes, visites sur réservation uniquement.

Tarif adulte 6 € / réduit 5 € / famille 15 € / jeune 3 € / - de 6 ans : gratuit

Les couloirs de la nuit

Jusqu'au 30 mai 2017

Du mercredi au dimanche de 14h00 à 18h00

Maison du Salève

Venez explorer le monde de la nuit en famille !

Forêts, prairies, lacs, villages, jardins, chacun de ces milieux abrite une multitude d'espèces nocturnes. Engouffrez-vous dans trois tunnels baignés de lumière noire, lampe de poche en main, à la recherche des animaux nocturnes. Une immersion dans le noir pour comprendre la richesse de la vie nocturne et comment la préserver.

Exposition gratuite dans le cadre du Contrat corridors Champagne - Genevois

A la Maison du Salève, on vous proposera aussi des livres, des paniers garnis et, en saison, du bidoyon...

E.T.



Travaux déchetterie

**DECHETTERIE DE REIGNIER-ESERY
FERMETURE POUR TRAVAUX
A COMPTER DU 10 DECEMBRE 2015**



**Pendant la durée des travaux
des déchetteries voisines vous
accueillez :**

Déchetterie CC Pays de Cruseilles 04 50 32 16 30

Adresse :
Route des moulins
74350 Cruseilles

Horaires d'ouverture
du 01 novembre au 31 mars
Lundi de 15h-18h
De mardi au vendredi de 13h30-18h
Samedi 8h-18h
du 01 avril au 31 octobre
Lundi de 15h-18h30
Du mardi au vendredi de 13h30-18h30
Samedi 8h30-18h30

Déchetterie CC Faucigny Glières 04 50 07 01 78

Adresse :
Zone industrielle
de la Forêt
74130 Contamine-
sur-Arve

Horaires d'ouverture
du 1 novembre au 31 mars
Lundi et samedi de 9h-12h30 et 13h30-18h
Mercredi de 9h-12h et 13h30-18h
du 1 avril au 31 octobre
Lundi et samedi 9h-12h30 et 13h30-19h
Mercredi 9h-12h et 13h30-19h

D'importants travaux de réaménagement, nécessitant plusieurs mois pour leur réalisation et imposant la fermeture du site, ont commencé le jeudi 10 décembre 2015.

Pendant toute la période de fermeture, les muraziens pourront acheminer leurs déchets vers les déchetteries de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (Route des Moulins à Cruseilles, tél : 04 50 32 16 30) ou celle de la Communauté de Communes Faucigny Glières (Zone industrielle de la Forêt, Contamine-sur-Arve, 04 50 07 01 78).

Attention : avant de se diriger vers ces déchetteries qui accueilleront exceptionnellement et momentanément des habitants non ressortissants de leur territoire, les muraziens devront être munis d'une carte d'accès (à retirer au secrétariat de mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).



Conférence lésions musculaires

Salle des fêtes de Monnetier le 15 octobre 2015

Cette première conférence sur le sport dispensée par le Docteur Charles Mercier-Guyon (médecin du sport) était coorganisée par la commission Social, culture, sport et accessibilité de la communauté de communes Arve et Salève, (vice-Présidente Nadine Perinet) et Tourisme et Loisirs de Monnetier-Mornex-Esserts-Salève.

Quel que soit son niveau et l'intensité de sa pratique, le sportif n'est pas à l'abri de la survenue d'un accident musculaire. Cette conférence sur le sport nous a appris beaucoup sur le corps humain et les pratiques du sport. Par ses diverses expériences sur le sujet, le Docteur Charles Mercier-Guyon assure la maîtrise du sujet.

Une autre conférence est d'ores et déjà prévue sur le sujet de l'alimentation du sportif. Les détails vous seront communiqués ultérieurement.



N.P.



Passage de la TNT en haute définition



Télévision : du nouveau à partir d'avril 2016

Vous vous souvenez qu'en 2010/2011, la télévision transmise par voie hertzienne classique a été remplacée par la TNT (Télévision Numérique Terrestre). A l'époque, nombre d'entre nous ont dû procéder à une adaptation de leur matériel de réception : pour les uns, il a suffi de se procurer un décodeur, pour d'autres, il a fallu remplacer l'antenne par une parabole. Enfin, ceux qui avaient acheté très récemment un nouveau téléviseur et qui pouvaient continuer à recevoir la télévision par l'antenne n'avaient rien à faire car ces nouveaux récepteurs comportaient le décodeur TNT. Dans la nuit du 4 au 5 avril prochain, une nouvelle modification sera apportée : toutes les chaînes de télévision seront transmises en Haute Définition (HD), ceci en application de la loi relative au « deuxième dividende numérique » publiée au journal officiel le 15 octobre 2015.

Avantages pour chacun de nous ou pour seulement quelques chanceux

Ce nouveau mode de transmission nous donnera accès à 25 chaînes gratuites (si on a suffisamment de temps pour les regarder). Tout le monde est concerné. Toutes ces chaînes seront reçues en haute définition à condition de disposer d'un téléviseur équipé pour cela, ce qui donnera une image et un son de plus haute qualité.

Avantages pour la collectivité nationale

La généralisation de ce mode de transmission permettra de libérer la bande de fréquences des 700 MHz qui deviendra utilisable par les services de téléphonie mobile. Ceci devrait à terme être ressenti positivement par beaucoup d'utilisateurs de téléphones mobiles.

Mise en œuvre et inconvénients pour chacun de nous

Si nous ne faisons rien, nous serons privés de télévision !

1) Nous recevons la télévision par une antenne râteau et sommes déjà équipés d'un téléviseur HD

Le 5 avril, il nous faudra reprogrammer notre téléviseur, c'est-à-dire refaire la recherche et l'enregistrement des chaînes comme lors de sa première installation (voir notice du fabricant) puisqu'elles nous arriveront sur une autre bande de fréquences. Si notre téléviseur est déjà en mode HD, nous aurons le plaisir de profiter de la haute définition, sinon, rien ne sera changé pour nous.

2) Nous recevons la télévision par une antenne râteau et ne disposons pas d'un téléviseur HD

Nous avons dû acquérir à l'époque un décodeur TNT. Il faudra acquérir un décodeur HD, mais tout sera ensuite comme avant. Des aides financières peuvent être obtenues par les personnes les plus fragiles.

3) Nous recevons la télévision par une parabole

Il nous faut vérifier si le décodeur est adapté : dans ce cas, on trouve l'indication HD sur la face avant de celui-ci. Si ce n'est pas le cas, il faudra acheter un nouveau décodeur. Il faudra peut-être rechercher les chaînes.

4) Nous recevons la télévision par ADSL

Attention : il ne faut pas confondre la réception Orange par satellite (et parabole) pilotée par notre PC avec la réception par ADSL. Dans le premier cas, la réception vient par la parabole et il faut consulter Orange pour obtenir un nouveau décodeur. Dans le deuxième cas, c'est notre Box qui reçoit, décode et transmet vers le téléviseur. Cette formule est particulièrement pratique : plus de parabole ou d'antenne, donc plus de neige sur l'écran en cas d'orage ou de temps nival. La Box est reliée à la ligne téléphonique et transmet au téléviseur par la ligne 220 v qui l'alimente (transmission par CPL ou Courant Porteur en Ligne) ou par un câble Ethernet. L'opérateur téléphonique fournit la Box et les Plugs de raccordement avec le réseau 220 v. Notre décodeur est déjà prêt. Si notre récepteur est du type HD, nous avons déjà la haute définition. Toutefois, dans notre commune (entre autres), nous ne profitons de cette haute définition que si nous n'avons qu'un seul récepteur. Si nous en possédons plusieurs, il faudra attendre 2017 et l'arrivée des câbles en fibre optique pour bénéficier de la haute définition.

Récepteurs multiples

Si nous disposons de plusieurs téléviseurs, il faut un décodeur par appareil et il faut procéder aux échanges de matériel et à la reprogrammation pour chaque appareil.

En cas de doute, contacter l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) soit par internet (www.recevoirlatnt.fr), soit par téléphone (0970 818 818) ou demander à un voisin agréable...

E.T.



Réagir en cas d'attaque terroriste

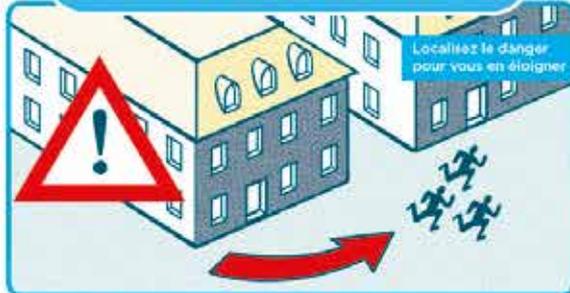
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

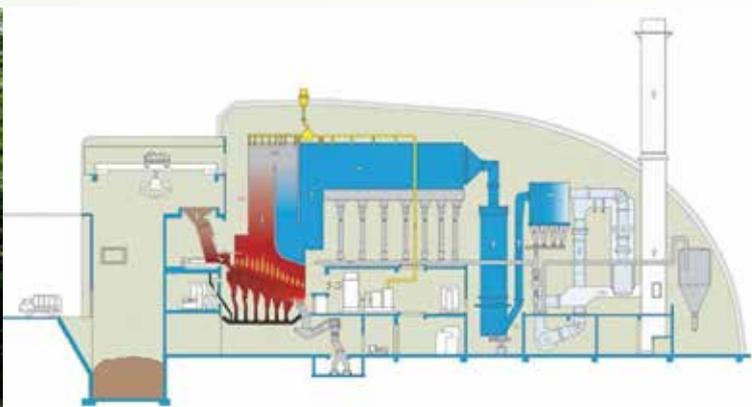




SIDEFAGE - fonctionnement de l'usine

L'usine d'incinération de Bellegarde

Il y a un an, j'avais relaté brièvement (à cause du délai de parution) la sortie intergénérationnelle au SIDEFAGE et je vous avais promis pour un prochain bulletin un article expliquant le fonctionnement de cette usine et le problème des fumées issues de la combustion de nos déchets. Toutes les opérations effectuées dans une telle usine relèvent de la chimie (chimie assez basique). L'usine de Bellegarde est à la fois destructrice de nos déchets, mais aussi unité de valorisation de ceux-ci.



On voit sur ce schéma, de gauche à droite, l'arrivée des déchets, leur incinération et le traitement des fumées. Au-dessus de la fosse d'arrivée, l'engin de trituration/brassage.

I Nature de nos déchets

Parmi nos déchets, nous trouvons des composés organiques (végétaux, restes d'animaux, et produits issus de la chimie du carbone) ainsi que des composés minéraux dont certains sans doute mériteraient d'être portés dans les containers spécialisés ou à la déchetterie afin de pouvoir subir un traitement de recyclage. On comprendra aisément qu'une fois déposés en vrac sur la plateforme de l'usine, leur tri n'est plus sérieusement possible. Dès ce stade qui précède de plusieurs heures, voire de plusieurs jours l'incinération, des transformations chimiques se produisent. La combustion en est une autre et les produits issus de ces traitements ne peuvent pas être lâchés dans l'atmosphère sans y provoquer des dégâts.

II Les déchets organiques en attente d'incinération

Durant cette phase, un début de décomposition se produit naturellement et un gaz, dit naturel, peut s'en échapper : le méthane dont la molécule est CH_4 . Ce gaz est produit par la décomposition des végétaux notamment et on le retrouve dans la panse, l'estomac et l'intestin des bovins. Nous en produisons également. Il est aussi présent dans certains sous-sols dans de véritables gisements. Ces gisements, comme les gisements de pétrole et de charbon, ont été produits par la décomposition de végétaux, il y a quelques centaines de millions d'années, dès l'ère primaire, au contact de bassins sédimentaires (calcaires ou schistes) et de massifs cristallins (granites). Le méthane est un combustible de choix qui fait partie d'une famille d'hydrocarbures appelés alcanes ayant en commun deux caractéristiques : leurs noms se terminent par « ane » et leur structure chimique est du type $\text{C}_n\text{H}_{2n+2}$, où C désigne l'atome* de carbone, H l'atome d'hydrogène et la formule signifie que le nombre d'atomes d'hydrogène

est égal au double du nombre d'atomes de carbone +2. Il serait intéressant de favoriser la production de méthane (unité de méthanisation), mais lors de la construction de l'usine de Bellegarde, cette technique de production n'était pas encore arrivée à maturité. Le méthane mélangé à la quantité convenable d'oxygène est très explosif. Si on ne peut pas récupérer ce gaz, le stocker et le distribuer dans un réseau, il est impératif d'empêcher sa production. Pour empêcher au maximum la production de méthane, une sorte de grosse pince triture, brasse et agite en permanence les déchets dans la fosse précédant la combustion. Après combustion de ces déchets, on retrouvera de toute façon du dioxyde de carbone (CO_2) et de l'eau vaporisée (H_2O).

**L'atome est la plus petite partie dans laquelle on peut diviser une matière (un élément chimique). La molécule est le regroupement naturel des atomes d'un élément, c'est-à-dire qu'on ne trouve généralement pas d'atomes seuls dans la nature, à l'exception des métaux, du soufre et du carbone.*

III Les autres déchets

Ils contiennent des matières plastiques (composés organiques inertes), des métaux, des composés soufrés. Leur combustion produit des fumées contenant, bien sûr du dioxyde de carbone, de la vapeur d'eau, mais aussi, hélas, des produits beaucoup plus indésirables pour notre atmosphère proche : anhydride sulfureux, dioxines, et aussi oxydes d'azote provenant d'une oxydation de l'azote de l'air. Quant aux résidus solides contenant des métaux oxydés ou non et des sels minéraux, du soufre, ils seront stockés puis expédiés vers des lieux d'utilisation (ils peuvent notamment servir pour la construction de plateformes routières à l'exception du soufre qu'on renvoie aux industries).

La combustion dégage une quantité importante d'énergie calorifique. Celle-ci est utilisée pour transformer de l'eau en vapeur sous pression qui permet l'entraînement d'une turbine sur l'arbre de laquelle est monté un alternateur produisant de l'électricité qu'on injecte dans le réseau



SIDEFAGE - fonctionnement de l'usine

EDF. L'usine de Bellegarde développe une puissance d'environ 10,9 MW (mégawatts) produisant 44.311 MWh (mégawattheure) par an (année 2014). La vapeur d'eau est surchauffée à une température de 385°C et comprimée à une pression de 40bars ou milliers d'hectopascals. La tension de sortie de l'alternateur est 3 x 5.000 V (tension triphasée). Elle est ensuite élevée dans un transformateur pour rejoindre le réseau à moyenne tension de 3 x 20.000 V. A titre de comparaison, il est intéressant de relever que les installations hydroélectriques du Chablais développent une puissance de 18,8 MW tandis que celles du Beaufortain (abstraction faite de celle du barrage de la Girotte) développent 550 MW.

IV Le traitement des fumées : les flammes de l'enfer (?)

Disons-le tout net, le « zéro pollution » n'existe pas. Les traitements appliqués respectent les normes environnementales en vigueur de telle sorte que les émissions polluantes sont considérées comme proches de zéro. A ce jour, personne ne sait mieux faire et on doit garder en tête que toute activité humaine, y compris celle de respirer et de se nourrir est polluante.

1) Oxydation, combustion, réduction

Toute addition d'oxygène ou toute combinaison d'un élément chimique avec de l'oxygène est une oxydation. Nous savons tous qu'au contact de l'air surtout s'il est chargé en humidité (vapeur d'eau) tout métal à l'état brut s'oxyde. Pour le fer, nous connaissons tous la rouille ou trioxyde de fer (Fe_2O_3). Pour le carbone, nous connaissons le dioxyde (CO_2) et le monoxyde (CO), poison dangereux résultant d'une mauvaise combustion qui, absorbé par nos globules rouges, les rend inaptes à leurs fonctions d'échange O_2/CO_2 de notre respiration. Une oxydation est en réalité une combustion lente et sans flamme. L'opération inverse (soustraction de l'oxygène) est appelée réduction.

2) Le problème de l'azote de l'air

Le symbole chimique de l'azote est N (d'où viennent les mots nitrate, nitreux, nitrés, nitrites), l'azote se disant Nitrogenium en latin. Sa molécule, N_2 , comprend deux atomes. Dans certaines conditions, généralement inévitables, de température et de pression, la combustion de composés organiques provoque une oxydation de l'azote de l'air. Ces conditions de température et de pression se retrouvent dans un incinérateur, mais aussi dans nos moteurs Diesel et dans une moindre mesure dans nos chaudières à fuel.

Deux oxydes apparaissent simultanément : le monoxyde (NO) et le dioxyde (NO_2). Comme ils sont émis ensemble, on emploie souvent le symbole NO_x pour les désigner. Ces oxydes d'azotes sont des gaz très irritants qui sont responsables de la moitié des asthmes et des eczémas. Ce sont des allergisants qui amplifient les réactions aux allergènes comme les pollens. L'azote représente les 4/5 de l'air que nous respirons, mais il dilue simplement l'oxygène de l'air* et nous le rejetons intégralement. Son oxydation lors d'une combustion peut donc être immédiatement compensée par une réduction afin de le restituer à l'atmosphère. Non seulement cette réduction est possible sans inconvénient, mais elle est une nécessité. Toute la difficulté est d'opérer cette réduction et de l'opérer à un coût supportable pour la collectivité. La solution est appliquée dans beaucoup d'usines d'incinération. Elle sera obligatoire

pour tout véhicule Diesel neuf à partir de septembre 2015 (norme Euro6).

3) Le soufre

On le trouve dans beaucoup de nos déchets. C'est un très bon isolant. Son symbole chimique est S et, comme le carbone et les métaux, il ne se constitue pas en molécule. Il reste libre. Lors de la destruction de nos déchets par incinération, il est brûlé en dégageant du dioxyde de soufre ou anhydride sulfureux (SO_2). Encore un gaz irritant (pour les yeux, les voies respiratoires et la peau), mais qui comporte un défaut supplémentaire assez sérieux : au contact de l'eau (liquide ou vaporisée), il donne de l'acide sulfhydrique : $\text{SO}_2 + \text{H}_2\text{O} \Rightarrow \text{H}_2\text{SO}_3$. Libéré dans l'atmosphère, il se mêle à l'eau de pluie et est responsable de ces fameuses pluies acides qui attaquent nos forêts. Gageons que cet acide lui aussi n'est pas bon pour nos poumons, ni même pour notre peau. La réduction du SO_2 s'impose. On notera qu'après distillation (raffinage) du pétrole, du soufre présent dans le pétrole se dépose dans le fuel (ou gazole car il s'agit du même produit). Les pétroliers se doivent d'extraire l'essentiel de ce soufre. Cependant, il en reste encore une quantité non négligeable dans le fuel. Pour la réduire encore, un traitement supplémentaire est nécessaire et ce traitement ne concerne que les fuels de qualité supérieure. Ce traitement enlève aussi la paraffine qui se dépose également dans le fuel. Cette paraffine se fige lorsque les températures deviennent négatives et obstruent les injecteurs (chaudières et moteurs Diesel), ce qui provoque des pannes. Même si ce fuel est un peu plus cher, il en va de la qualité de l'air que nous respirons. Il serait sain que nous n'achetions que des fuels de qualité supérieure.

4) les dioxines

Cette question est trop complexe pour être expliquée ici (elle dépasse aussi mes compétences). On peut dire simplement qu'on limite leur production pour rester dans les normes en vigueur, par l'utilisation de charbons actifs et par réduction catalytique des dioxines produites, un peu comme le fait un pot catalytique à la suite d'un moteur thermique (essence ou Diesel) pour oxyder le monoxyde de carbone.

**Si notre air était composé essentiellement d'oxygène, nos fonctions cérébrales seraient altérées. On n'utilise l'oxygène pur, pour une durée limitée, que pour rétablir les fonctions vitales après un traumatisme, une anesthésie générale ou pour forcer l'absorption d'un broncho-dilatateur dans le cas d'une allergie respiratoire grave.*

V Pour les amateurs et les curieux : vous reprendrez bien un peu de chimie ?

Rappel : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (Lavoisier)

1) La combustion du méthane

$\text{CH}_4 + 2 \text{O}_2 \Rightarrow \text{CO}_2 + 2 \text{H}_2\text{O}$. Cela signifie qu'une molécule de méthane avec deux molécules d'oxygène (O_2) (+ une étincelle) brûle en donnant une molécule de dioxyde de carbone (CO_2) et deux molécules d'eau (H_2O)* ainsi que de l'énergie. L'équation est équilibrée puisqu'on retrouve exactement le même nombre d'atomes de chaque sorte



SIDEFAGE - fonctionnement de l'usine

des deux côtés de la flèche. Cela signifie que la réaction chimique qu'elle décrit est juste. Par contre, il faut bien avoir en tête qu'il ne suffit pas de mettre ensemble 2 ou plusieurs éléments chimiques pour qu'ils réagissent. Les lois régissant ces opérations ont été définies par le chimiste savoyard Claude Louis Berthollet (Talloires 1748 - Arcueil 1822).

Nous connaissons d'autres alcanes : le propane (C^3H^8), le butane (C^4H^{10}), l'heptane et l'octane (C^7H^{16} et C^8H^{18}) qui composent l'essence de voiture. Ces alcanes sont présents en quantité plus ou moins importante dans les pétroles et sont libérés lors du raffinage. Les équations correspondant à leur combustion sont déjà plus joyeuses... ($C^3H^8 + 5O^2 \Rightarrow 3CO^2 + 4H^2O$)

2) Méthode de réduction des oxydes d'azote

On additionne de l'urée (CH^4N^2O) avec de l'eau et on obtient de l'ammoniac (NH^3) et du CO^2 :

$CH^4N^2O + H^2O \Rightarrow 2NH^3 + CO^2$ (équation équilibrée).

Ensuite, on injecte l'ammoniac dans les fumées et la réduction des NOx s'opère comme suit :

$2 NH^3 + NO + NO^2 \Rightarrow 2 N^2 + 3 H^2O$ (équation équilibrée également) : deux molécules d'ammoniac réduisent une molécule de NO et une de NO^2 en donnant deux molécules d'azote et trois molécules d'eau (vapeur).

3) Réduction de l'anhydride sulfureux

Pour cela, on introduit de la chaux ou hydroxyde de calcium : $Ca(OH)^2$. Cette molécule contient un atome de calcium (Ca) ou plus précisément un ion Ca^{++} (électropositif ou comportant deux charges électriques positives) et deux ions OH^- (comportant chacun une charge électrique négative). La réaction se fait ainsi : $Ca(OH)^2 + SO^2 \Rightarrow CaSO^3 + H^2O$, équation équilibrée. $CaSO^3$ s'appelle le sulfite de calcium. Avec une opération supplémentaire (apport d'eau et d'oxygène), on obtient du sulfate de calcium ($CaSO^4$) et il reste un peu d'eau. Ce sulfate est du gypse, la pierre à plâtre, récupérable à l'usine de Bellegarde.

**La vapeur d'eau fait partie de notre atmosphère d'où elle finit par retomber en pluie et ne pose pas a priori de problème lorsqu'elle provient de nos activités. On notera tout de même qu'une trop forte concentration de celle-ci peut être responsable de désordres météorologiques. Le dioxyde de carbone est notre principal gaz à effet de serre (en sachant que le méthane est bien pire). Malheureusement, nous ne disposons pas actuellement de processus industriel supportable économiquement et fiable pour réduire ce CO^2 . Seules nos plantes savent le faire (photosynthèse).*

E.T.

Il y a 500 ans...

Il y a cinq siècles, le Roi et l'Empereur

Il y a des périodes de notre histoire qui marquent et qui engagent l'avenir pour longtemps. Le XVI^{ème} siècle européen fait partie de ces périodes cruciales. Cette année, nous avons fêté le 500^{ème} anniversaire d'une bataille que nous connaissons tous, même si nous ne sommes pas vraiment capables de dire quelles puissances s'y affrontaient et pourquoi. Cette bataille n'est pas l'événement essentiel de son siècle, mais j'en ai saisi le prétexte pour aborder le sujet qui suit.

I Prélude : Marignan, 1515

Devenu roi de France à 19 ans, après la mort de Louis XII, le jeune et fringant François entend défendre ses droits sur l'Italie. Une vieille rivalité opposait la famille de Valois à de nombreux seigneurs italiens. Des dissensions en Suisse qui fournissait des mercenaires à la France amenèrent ceux-ci à se retourner contre notre pays. La rupture de ces accords allait obliger le Roi de France à prendre l'initiative. Les 13 et 14 septembre 1515 la bataille s'engageait au sud-est de Milan, à Marignan. Au terme de la deuxième journée, l'aide des troupes vénitiennes signait la défaite des mercenaires helvétiques et la victoire française. La bataille fit de 11 à 20.000 morts* selon les estimations. Les mercenaires signèrent un accord perpétuel (rendu caduc par la révolution de 1789) avec la monarchie française (Traité de Fribourg). La Confédération évolua ensuite de manière progressive vers la neutralité militaire et diplomatique.

Cette victoire française, première victoire et premier engagement du jeune roi, marqua le début de son prestige. Tout le monde en France connaît 1515. (Au passage, on se souviendra de cette plaisanterie des ingénieurs de la SNCF lors de la mise en service du TGV sud-est : les moteurs de celui-ci pesaient 1515 kg et furent surnommés Marignan). 1515 fut véritablement le tournant du XVI^{ème} siècle, même s'il est vrai que le Moyen-âge se termina en 1492 avec la prise de Grenade par Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon (les rois catholiques) qui chassèrent les derniers Maures d'Espagne, et la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb. Rapidement aussi commença après Marignan la rivalité entre deux cousins : François 1^{er}, Roi de France et Don Carlos, Roi d'Espagne (Carlos 1^{er}) et Empereur du Saint Empire romain-germanique (Charles Quint).

**11.000 selon la police et 20.000 selon les organisateurs (?)*



II François (1494 - 1547)

Il est le fils de Charles de Valois - Angoulême et de Louise de Savoie. Il devient Roi de France au décès de son cousin Louis XII, second époux d'Anne de Bretagne, décédé sans héritier mâle vivant. A la mort d'Anne, la Bretagne sera définitivement intégrée au royaume de France. C'est un jeune homme conquérant, joyeux, fougueux, bien éduqué militairement, sûr



Il y a 500 ans...

de lui-même et de ses droits, galant aussi (au sens de doué pour les conquêtes féminines). Le 31 mai 1505, Louis XII manifeste sa volonté de donner sa fille Claude (Claude de France) en mariage à François. Les fiançailles ont lieu le 21 mai 1506. Le mariage aura lieu le 18 mai 1514. François est devenu ainsi l'héritier légitime de Louis XII et du Royaume de France. Il est considéré comme un bon roi, un roi très chrétien, même si sa vie conjugale et sentimentale ne respecte pas vraiment l'idéal de l'Église. C'est lui qui inscrit sur les vitraux du château de Chambord « Souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie ». Les femmes qu'il fréquentait étaient sans doute à son image. Cette phrase a été reprise par Giuseppe Verdi dans son opéra Rigoletto (« La donna è mobile... E sempre misero chi a lei s'affida » = La femme est changeante... Il est toujours malheureux celui qui se fie à elle). Je vous laisse juges.

C'est un roi qui entend affirmer son pouvoir et étendre les possessions de son royaume. Bien entendu, une telle politique conduit à la guerre. Il n'a jamais hésité à s'allier à ceux qui pouvaient l'aider dans ses conquêtes.

III Don Carlos (1500 - 1558)



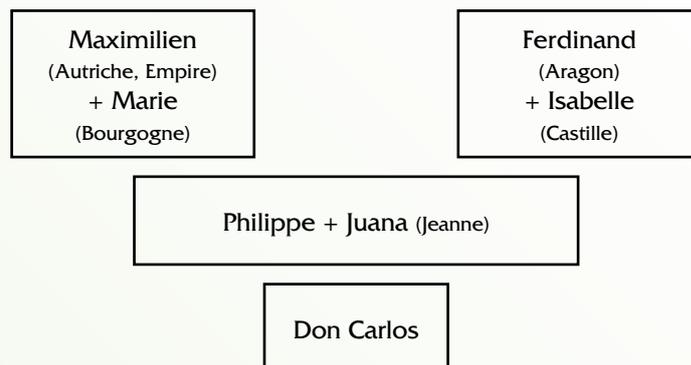
C'est un Habsbourg d'Espagne. Fils de Philippe de Habsbourg dit le Beau (à ne pas confondre avec Philippe IV le Bel, fils et successeur du roi de France Louis IX, canonisé) et de Juana (Jeanne) dite la Folle car rendue folle par sa mère, son mari et son fils. Surtout, il est le petit-fils de Maximilien de Habsbourg, Empereur, et des rois catholiques, mais

aussi petit-fils de Marie de Bourgogne (fille de Charles le Téméraire) mariée à Maximilien. Né à Gand, enlevé à sa mère à peine né par Philippe et élevé dans les Flandres, il reçoit une éducation essentiellement flamande. Rien ne le destinait à devenir le Prince le plus puissant de son siècle. Les décès de son cousin en Espagne, de son père et sa grand-mère Isabelle le rendent héritier du trône d'Espagne en 1515. Il est émancipé et négocie avec les Cortes (Assemblée nationale espagnole). La négociation lui donne la couronne, mais réduit considérablement ses pouvoirs. Il est arrivé en Espagne avec ses cousins et amis d'enfance flamands. On lui impose de prendre des ministres espagnols et de renvoyer ses Flamands, et aussi d'apprendre l'espagnol qu'il ne parle absolument pas. Enfin, il doit s'engager, et les Cortes y veilleront jalousement, à ne pas utiliser l'or des Amériques en dehors des Espagnes*. Il devient Roi en 1517, après la mort de son grand-père Ferdinand d'Aragon.

C'est un personnage timide et austère. Il finira sa vie au monastère de Yuste après avoir abdicé de toutes ses responsabilités.

*Pour les hispaniques, les Espagnes désignent l'Espagne et ses conquêtes d'Amérique

Arbre généalogique restreint de Don Carlos :



IV Le trône impérial

Le 12 janvier 1519, Maximilien décède, ouvrant ainsi la succession du trône impérial. Don Carlos est le candidat naturel puisque petit-fils de Maximilien. Mais des rivaux prétendent aussi à cette couronne : le Roi d'Angleterre Henri VIII, le Roi de France François et l'électeur de Saxe-Cobourg, Georges dit le Barbu. Le trône est électif, mais l'Empire n'est pas une démocratie et seuls sept Princes-électeurs allemands ont le droit de vote. Rapidement la compétition se limite à François et Don Carlos. Il leur faut convaincre les électeurs à coups d'espèces sonnantes et trébuchantes. François envoie de l'or à profusion contre promesse d'élection. Machiavel a écrit que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent et ces électeurs s'en souviendront. Don Carlos n'a pas beaucoup d'argent et surtout pas l'or espagnol, mais il a la confiance et l'amitié des banquiers de Maximilien, les Fugger de Vienne, qui ignorent que Don Carlos ne pourra pas utiliser ce fameux or des Amériques. Jacob Fugger lui propose la solution : des lettres de change payables sur la Banque Fugger après l'élection et seulement en cas d'élection. Le Roi des Espagnes est donc élu le 28 juin 1519 et couronné (sacré) à Aix-la-Chapelle le 23 octobre 1520. Aix-la-Chapelle, Aachen en allemand, la capitale de Charlemagne, tout un symbole ! Il devient donc Empereur sous le nom de Karl V traduit en espagnol comme Carlos Quinto et en français comme Charles Quint. Il n'est aimé ni en Espagne, ni dans l'Empire. Victor Hugo rapporte l'élection au cours d'un complot dans son Hernani (acte IV) et fait dire à un conjuré : « Il n'est plus espagnol, il n'est pas allemand ». Il est flamand avant tout et ne parle pas la langue allemande qu'il va devoir apprendre. Quant aux Fugger, ils seront ruinés (jamais remboursés).

La course électorale activait les rivalités politiques entre les deux souverains et l'élection les précipite : la France est prise en étau entre l'Espagne et l'Empire. Charles est Duc de Bourgogne et va revendiquer l'héritage de Marie sa grand-mère. Il a aussi besoin de l'Italie pour aller d'Espagne dans l'Empire sans passer par la France. L'Italie et la Bourgogne seront les enjeux des conflits entre ces deux monarques. Le trône impérial (Saint Empire Romain-Germanique) rend Charles défenseur de la foi catholique et Charles, mal-aimé dans ses états, va chercher l'appui du Saint-Siège. Malheureusement pour lui, un événement majeur de la chrétienté va se produire dans son Saint-Empire.



Il y a 500 ans...



V La Réforme

En 1517, un moine allemand, Martin Luther publie, le 31 octobre, les Thèses de Wittemberg (95 thèses) dans lesquelles il refuse notamment l'Indulgence plénière accordée par le Pape Léon X à tous ceux qui soutiendront financièrement la construction de la Basilique St Pierre de Rome. Pour Luther, le salut ne vient pas de nos mérites, mais de la seule volonté divine (en 1999, l'Eglise catholique romaine donnera acte à l'Eglise luthérienne et à

tous les Protestants que Luther avait raison sur ce point = justification par la grâce de Dieu). Il demande aussi que la Parole (la Bible) reprenne toute sa place dans l'Eglise (l'Eglise catholique romaine y viendra lors du Concile de Vatican II). Le Pape fait brûler les écrits de Luther et lui ordonne dans une Bulle de reconnaître ses erreurs. Luther brûle publiquement la Bulle pontificale et le Droit canonique (Droit de l'Eglise romaine). Il est excommunié par le Saint-Siège. N'étant plus dans l'Eglise catholique romaine, il se sent libre d'aller plus loin dans ses idées de réforme. Maximilien le met au ban de l'Empire, ce qui donne droit à tout habitant de celui-ci de le tuer. Luther trouve refuge chez le Duc de Saxe. Lorsque commence le règne de Charles Quint, cette question devient majeure pour celui-ci.

Le désamour des Princes allemands à l'égard de Charles va tourner à l'affrontement politique mais aussi religieux : la moitié de ce qui constitue aujourd'hui l'Allemagne passe à la Réforme, plus précisément, les Princes.

En 1530, Charles Quint convoque son parlement, la Diète, à Augsbourg (Diète d'Augsbourg) afin de proclamer la soumission des Princes protestants. Au grand dam de l'Empereur, la majorité de la Diète refuse de le suivre. La question sera définitivement réglée par la Paix d'Augsbourg en 1555 selon le principe de « *cujus regio, ejus religio* », soit « la religion du prince est la religion du pays » (l'Empire n'était décidément pas une démocratie puisque seul chaque Prince décidait). Pendant ce temps, l'Eglise consciente de la nécessité de réformes, sous la direction du Pape Paul III convoque le Concile de Trente dont les travaux commencent en 1545. Celui-ci se passe donc dans le Tyrol italien (Trente se trouve dans le Haut-Adige) et il est gardé par l'armée impériale. Le Concile aboutira essentiellement à un renforcement des positions doctrinales catholiques.

Charles Quint, qui a découvert l'Inquisition en Espagne (elle était destinée à pourchasser les Maures et les Juifs mal convertis au catholicisme), utilisera celle-ci dans son Empire contre les Protestants. Cette politique réussira en Autriche, possession directe des Habsbourg, et dans les Flandres puisque possession directe de Don Carlos : application du principe d'Augsbourg.

Dans cette même période, d'autres séparations bousculèrent l'Eglise catholique romaine : Réforme anglicane avec Henri VIII d'Angleterre, Réforme calviniste avec Jean Calvin, John Knox, Guillaume Farel et Théodore de Bèze (voir le Mur des Réformés dans les jardins de l'université de Genève).

VI Les affrontements militaires entre François et Charles Quint

Bien entendu, on retrouve les guerres en Italie avec leurs lots de bonheurs et de malheurs (défaite de Pavie pour François : le Roi est fait prisonnier). François va soutenir les Princes protestants d'Allemagne et choisir un allié qui changera en bonne partie le destin de l'Europe : le Sultan ottoman Soliman le Magnifique. Il est paradoxal et peu justifiable qu'un Prince chrétien se soit allié avec le plus puissant (et de loin) Prince musulman pour combattre un autre Prince chrétien. Cette alliance contre nature a permis à Soliman de renforcer ses positions en Europe. Dans les Balkans où la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et l'Albanie, déjà islamisés, sont restés musulmans. Dès 1529, les Ottomans assiègent Vienne après avoir pris la Bulgarie et la Hongrie. Charles Quint finira par vaincre, mais il s'y épuisera.



VII Conséquences pour l'Histoire de notre Europe

Les rivalités entre ces deux monarques très chrétiens ont eu pour conséquences majeures l'extension et le développement des thèses protestantes ainsi que l'installation durable de l'Islam en Europe. Les pays scandinaves sont luthériens, l'Allemagne l'est pour moitié et la Grande-Bretagne (avec son Commonwealth) est anglicane. Chacun appréciera selon ses convictions, mais il est certain que l'implantation de l'Islam en Europe date des Ottomans et n'est pas consécutive à des événements post coloniaux du XXème siècle. Quant au Protestantisme, on peut penser qu'il a apporté de nombreux éléments de réflexion pour les Catholiques (dans les pays scandinaves, en Allemagne fédérale et en Franche-Comté*, le luthérianisme a souvent été garant de la paix sociale et du dialogue social) et que ces ruptures auraient pu être évitées si on avait écouté Martin Luther en son temps.

** Jusqu'au rachat de Citroën en 1974, Peugeot était un modèle social et la famille Peugeot, luthérienne, était très imprégnée de l'esprit social luthérien.*

Portraits :

François I^{er}, par Jean Clouet

Charles Quint, par Rubens (d'après Le Titien)

Martin Luther en 1529, par Lucas Cranach l'Ancien

Soliman, attribué au Titien, vers 1530.

E.T.

Bloc-notes

SAMU : Tél. 15

Police Secours : Tél. 17

Pompiers : Tél. 18 ou 112 (portable)

Gendarmerie de Reignier : Tél. 04 50 95 75 11

Urgence médicale du Léman : Tél. 04 50 38 11 22

Administration communale

- Secrétariat de mairie ouvert mardi 13h-19h, mercredi 9h-12h, vendredi : 13h-18h
Tél. 04 50 94 51 86
- Permanence du Maire : mardi de 19h à 20h et sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : premier jeudi de chaque mois (sauf exception) à 20h ou 20h30 selon saison - consulter le tableau d'affichage en mairie

Eau et assainissement :

Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier - Tél. 04 50 95 71 63

Dépannage eau : Tél. 06 83 74 42 0

Dépannage assainissement : Tél. 06 77 04 19 50

Electricité : Tél. 0810 050 333

Dépannage : Tél. 0810 333 074

Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier :
Tél. 04 50 43 46 14

Poste de Mornex :

Tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz

Ouvert : mardi, jeudi, samedi : 8h30 à 12h
mercredi, vendredi : 14h à 17h

Trésor Public / Perception

Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier
Tél. 04 50 43 40 55

Pôle Emploi

21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse
Tél. 3949

Presbytère de Reignier : Tél. 04 50 43 40 50

Caractéristiques de la commune

Altitude de la mairie 640 mètres
Point culminant «Les Rochers de Faverges» 1309 mètres
Superficie 1437 hectares et 62 ares
Population (janvier 2016) 1074 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien
- de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

Relations intercommunales : adhésions aux

- Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique
- Syndicat Mixte du Salève
- Syndicat Intercommunal de la Gestion de Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

Service social de Reignier :

20 Grande-Rue, 74930 Reignier - Tél. 04 50 43 44 94
Ouverture du lundi ou vendredi

8h45-12h et 13h45-17h30 (fermé le jeudi après-midi)

Hôpital CHAL (Centre Hospitalier Alpes Léman)

Findrol, 74130 Contamine/Arve - Tél. 04 50 82 20 00

Hôpital Privé des Pays de Savoie : Tél. 0826 30 00 74

Clinique des Vallées (neuro-psychiatrie) :

Ville-la-Grand - Tél. 08 26 20 77 02

Enseignement

- École maternelle et primaire : Tél. 04 50 94 54 17
- Collège public de Reignier : Tél. 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : Tél. 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : Tél. 04 50 87 18 36

Services divers

- Animaux Secours - Refuge de l'espoir - Tél. 04 50 36 02 80
743820 Arthaz - Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- Cantine et garderie scolaire : Association des Parents d'Élèves : www.apelamuraz.com
- Ramassage scolaire : SM4CC - Tél. 04 50 25 63 24
(vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)
- Service de cars : La Muraz - Annemasse
Vendredi matin, départ 8h, retour 12h (tous les 15jrs)
- Taxi Hervé Roch : Tél. 04 50 95 72 63 - 06 61 12 87 17
- Ordures ménagères : ramassage le lundi matin
- Déchetterie de Reignier, en travaux actuellement
Voir page 32
- Allô service public (réponse aux questions administratives) Tél. 3939
- Impôts service : Tél. 08 20 32 42 52
- Assistance sociale : M^{me} A. Gardin : Tél. 04 50 43 44 94

Vie associative

- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
Président M. André Laffin : Tél. 04 50 94 57 19
- Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE)
Président M. Olivier Baulet - Tél. 06 22 02 44 11
- Association paroissiale Saint-Antoine
Présidente M^{me} Marie-Christine Duret - Tél. 04 50 94 50 44
- Association Sports et Loisirs
Présidente M^{me} Viviane Pellet - Tél. 04 50 85 04 45
- Comité des Fêtes
Présidente M^{me} Eveline Pattay - Tél. 04 50 85 09 63
- Les' Muriens
Président M. Fabrice Bovagne - Tél. 04 50 95 17 94
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
S'adresser en mairie : Tél. 04 50 94 51 86
- Mission Locale - Annemasse - Tél. 04 50 95 20 50
- Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Viaison »
Président M. Jean-Marc Zavallone : Tél. 04 50 94 45 06

www.lamuraz.com

